

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2016

Chers collègues,

En avant-propos de notre conseil municipal, je souhaite vous parler de deux sujets de grande importance pour la vie de notre commune.

Le premier concerne la renaissance du site des Fontaines Parfumées, inscrit dans la mémoire collective des Grassois, devenu aujourd'hui un lieu privilégié dédié à la création olfactive et à la transmission du savoir. Jeudi dernier était un grand jour pour Grasse ! C'est une grande fierté d'accueillir à Grasse les grandes maisons de luxe Christian Dior et Louis Vuitton qui ont choisi un magnifique écrin pour implanter leurs ateliers de création. C'est une grande joie de conjuguer en ce lieu exceptionnel les talents des maîtres parfumeurs et enfants du pays grassois Messieurs François Demachy et Jacques Cavallier-Belletrud.

Assurément, l'installation à Grasse du groupe LVMH conforte notre renommée internationale de Capitale Mondiale de la Parfumerie et participe activement au soutien des filières locales, tout en développant cette richesse patrimoniale, en accompagnant l'essor d'une économie locale développée autour de ce pôle d'excellence qu'est la parfumerie. Mes plus vifs remerciements vont au Président Directeur Général du groupe LVMH, Monsieur Bernard ARNAULT, qui a choisi de croire en Grasse, en ses potentialités et en ses atouts. Puisse sa venue ouvrir une nouvelle page de cette histoire commune que nous écrivons ensemble pour Grasse.

Le deuxième sujet concerne la sécurité de nos concitoyens.

En ces temps troublés, dans un contexte national régi par l'état d'urgence renforcé, suite aux attaques brutales et barbares survenues en France cet été, je souhaite informer l'ensemble des élus du Conseil Municipal des dispositifs et des décisions prises pour garantir la sécurité des Grassoises et des Grassois.

Au lendemain des attentats de Nice, sous la directive de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, l'ensemble des forces de sécurité et de protection, les services de la ville et les élus référents se sont rencontrés pour analyser les manifestations programmées pour l'été, évaluant ainsi le degré de risque et les moyens humains à mobiliser pour notre commune. Avec Philippe Westrelin, 1er adjoint, Jean Marie Belvédère, adjoint à la Sécurité, l'unanimité des élus de la Majorité municipale ainsi qu'avec la totalité de mes directeurs, il a été décidé de maintenir toutes les manifestations estivales en totale concertation avec les représentants de l'Etat et le directeur de notre Police Municipale. Seul, le corso de la 70ème fête du Jasmin a été annulé, compte tenu de la configuration du boulevard du jeu de ballon et des voies de circulation attenantes. Comme vous le savez, cette artère principale, bondée les soirs de Jasminade, pouvait en cas de bruit non identifié engendrer un mouvement de foule important que nous n'aurions pas pu maîtriser. Pour preuve ce qui s'est malheureusement passé à Juan les Pins le 15 août dernier. Je ne vous cache pas que, 13 jours après l'attentat de Nice, nous n'avions pas le cœur à la fête. Je tiens à saluer, remercier et encourager les polices nationale et municipale, les gendarmeries départementales et mobiles, les sapeurs-pompiers qui sont malheureusement encore à cette heure très sollicités pour assurer la sécurité de la population sans oublier, même s'ils ne sont pas déployés à Grasse, nos militaires dans l'opération « Sentinelle ».

D'autre part, j'ai demandé à Monsieur le Directeur général des services de mettre en place dans les plus brefs délais :

- Une sensibilisation et une formation du personnel communal pour que chaque agent sache agir en cas de crise
- Un affichage dans chaque bâtiment public pour informer la population sur les bons comportements à adopter.
- Une étude pour renforcer et sécuriser totalement les bâtiments communaux ouverts au public.

Je vous précise que la rentrée scolaire s'est également déroulée sous haute surveillance. De même, en partenariat avec l'Inspection Académique, nous avons dû nous soumettre aux obligations et contraintes de sécurité du Ministère de l'Education Nationale.

Les mesures suivantes ont été confortées et renforcées :

- Sécurisation des abords extérieurs des établissements par la mise en place de barrières limitant le stationnement des véhicules au contact direct des bâtiments scolaires.

- Présence de la Police Municipale, des agents de surveillance de la voie publique et des agents de sécurisation des écoles aux heures d'entrée et de sortie des élèves selon les établissements, ainsi que la mise en place de patrouilles mobiles aléatoires de la Police Nationale et de la Police Municipale.
- Interdiction formelle d'entrer dans l'établissement pour tout adulte. Les directions de l'école et des accueils de loisirs recevant uniquement sur rendez-vous.
- Accueil des enfants par un adulte de l'établissement avec contrôle visuel possible de l'intérieur des sacs.
- Réorganisation des plannings des agents communaux pour assurer la présence d'un adulte au portail.
- Affichage des mesures de sécurité aux entrées et à l'intérieur des établissements.
- Organisation des sorties échelonnées du périscolaire selon le tableau distribué.

Les 2 et 3 septembre derniers, avec Madame Dominique Bourret, adjointe à la Vie scolaire, Monsieur Jean Marie Belvédère, Monsieur Jean François Laporte, conseiller municipal en charge des Bâtiments communaux et l'ensemble des services concernés nous nous sommes rendus dans chaque groupe scolaire de la commune à la rencontre du personnel enseignant, des agents municipaux et des parents pour les sensibiliser à nouveau et s'assurer des dispositifs mis en place.

Je suis très fier de l'engagement des 26 agents municipaux qui interviennent sur les chantiers des écoles ainsi que de l'ensemble de mes collaborateurs, tous services confondus qui ont répondu présent à chacune de mes sollicitations. Comme je m'y étais engagé, de nombreux travaux ont été réalisés : des rénovations, des réfections, des créations d'espaces, des aménagements, des travaux d'insonorisation, des agrandissements, du nettoyage, de la peinture et de la mise en couleur des classes pour la CHAM à St Exupéry, en plus des sanitaires refaits à neuf, une buanderie à Rose de Mai...

J'ai souhaité un programme conséquent pour une enveloppe de 434 568 € dont 200 418 € pour les travaux délégués aux entreprises et 234 150 € en coût des travaux en régie. Tout a été réalisé dans les temps avec professionnalisme. Je tiens également à encourager le personnel des écoles, le personnel de service et de cantine, le service jeunesse et les animateurs des NAP qui entament une nouvelle année scolaire. Leur rôle aux côtés des enseignants est essentiel car il contribue à l'équilibre et à l'épanouissement de nos enfants.

En ces temps troublés, les élus de proximité que nous sommes doivent rester vigilants pour garantir les équilibres du « Bien vivre ensemble », assurer la tranquillité publique dans le cadre de nos prérogatives tout en maintenant les animations culturelles et sportives, l'activité économique, la vie quotidienne des familles grassoises.

Mes chers collègues, nous devons tous lutter contre la terreur et la division que les terroristes veulent imposer dans les cœurs et les esprits. Il s'agit là de notre devoir premier. Nous devons plus que jamais, tels une chaîne humaine, rester soudés pour faire rempart à la barbarie. Nous devons en toute circonstance garder la tête froide pour agir efficacement tous ensemble contre cette idéologie destructrice et sanguinaire.

Aussi, ce soir à 19h, nous accueillerons ici sur le Cours Honoré Cresp « la Flamme de l'Amitié » dans le cadre des festivités du Mémorial Day organisées par le Baron Kleiner. Je vous invite, chers collègues, à venir le retrouver pour participer à cette grande chaîne humaine porteuse d'espoir et d'espérance. Cette manifestation doit nous conduire à replacer au cœur de la société des valeurs simples mais essentielles du Bien Vivre Ensemble. Ces valeurs ce sont celles que la République défend et revendique et qui invitent chacun de nous à s'élever au-delà des croyances et philosophies personnelles. Il s'agit de l'écoute, de la tolérance, de la solidarité, de la compréhension et de l'entente, et bien évidemment de l'amitié, valeur cardinale.

Je vous remercie.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Je vous propose de nommer Monsieur Chems SALLAH secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 28 juin 2016.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non.

**Monsieur le Maire**

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Non.

**Monsieur le Maire**

Monsieur de FONTMICHEL avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Non.

**Monsieur le Maire**

Le procès-verbal du 28 juin dernier est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non.

**Monsieur le Maire**

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Non.

**Monsieur le Maire**

Monsieur de FONTMICHEL avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Non.

**Monsieur le Maire**

Modifications :

N° 2016-164 BELAMBRA-CLAVARY diverses précisions qui vous sont parvenues par mail N° 6, vendredi 16 septembre. (Modifications en rouge). Ce projet est également remis sur table.

N° 2016-165 Modification de la délibération intégrant Roquefort les Pins et de l'annexe sur les Statuts du FOULON. Modification de l'article N°12. Documents transmis par mail N°5 et 6 vendredi 16 septembre et remis sur table ce jour.

Une délibération sera retirée à l'ordre du jour :

N° 216-192 Eclairage public

Contrat de partenariat pour la rénovation, la gestion et l'exploitation des installations d'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et la mise en valeur de certains bâtiments de la ville de Grasse.

Avenant N°3.

**Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 13 décembre 2016 à 14h30.**

**2016 – 162      PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR A PARTIR DE L'EXERCICE 2008**

**Monsieur le Maire**

La Chambre Régionale des Comptes de Provence Alpes Côte d'Azur a communiqué le 2 août 2016 son rapport d'observations définitives relatives à la gestion de la commune de Grasse à partir de l'exercice 2008,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article R1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières,

Vu le décret n° 2015-1199 du 30 septembre 2015 modifiant les dispositions relatives au siège et au ressort des Chambres Régionales des Comptes,

Vu le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes du 02 août 2016 et ses annexes, référencé Greffe/BM/SR 2195 formulant les quatre recommandations suivantes :

1. D'une part, restaurer rapidement la capacité d'autofinancement en mettant en œuvre des actions significatives en matière d'optimisation de l'organisation des services, de réduction de certaines charges de fonctionnement, d'accroissement des recettes d'exploitation et d'autre part, réduire le volume des investissements.
2. Mettre en place une procédure de suivi régulier des emprunts, le cas échéant avec l'assistance d'un cabinet conseil.
3. A défaut de pouvoir, dans des conditions acceptables financièrement, déstructurer la totalité de l'encours à risque sensible, rechercher les opportunités pour en désensibiliser les montages.
4. Elaborer un plan pluriannuel d'investissement en fixant des priorités.

Vu la réponse du 24 juin 2016 de Monsieur le Maire,

Vu la réponse du 19 juin 2016 de Monsieur Jean-Pierre LELEUX, Sénateur et Maire de la commune en exercice sur la période 2008-2014,

Considérant qu'en application de l'article R.241-18 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes doit donner lieu à un débat lors de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa transmission à l'ordonnateur et devient communicable aux tiers,

Monsieur le Maire soumet ce rapport au débat.

La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 6 septembre 2016,

Je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives du 2 août 2016 de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la commune à partir de l'exercice 2008 annexé à la présente délibération et de la tenue d'un débat y afférant au sein du Conseil Municipal.

Mes chers collègues je voudrais après vous avoir donné cette lecture factuelle, faire une intervention, chaque groupe pourra intervenir et je rappelle que ce ne sera pas assujéti au vote.

La nouvelle équipe a constaté en 2014 les difficultés financières auxquelles la Ville était confrontée et a immédiatement engagé les actions correctrices qui s'imposaient. Les effets seront ressentis au cours des prochaines années en raison de l'ampleur des changements engagés. Les analyses de la Chambre portant sur la période 2008 – 2014 confirment le constat et celle-ci formule les recommandations qui lui paraissent propres à redresser la situation.

En résumé les principales recommandations de la CRC sont :

1. Restaurer rapidement la capacité d'autofinancement ;
2. Mettre en place une procédure de suivi des emprunts ;
3. Si possible déstructurer l'encours à risque sensible ;
4. Elaborer un plan pluriannuel d'investissement en fixant des priorités.

### **Objectifs 2020 et dynamiques enclenchées**

Dès 2014, la Ville a engagé un certain nombre d'actions correctrices ponctuelles, ainsi qu'une réflexion d'ensemble pour rétablir sa situation financière et notamment :

- Restaurer la capacité d'autofinancement ;
- Développer la maîtrise de la gestion financière ;
- Revoir le programme d'investissements ;
- Valoriser au mieux les actifs disponibles de la ville ;
- Optimiser la gestion de la dette (coût et volume).

Pour atteindre ces objectifs, les mesures suivantes ont d'ores et déjà été engagées par la Municipalité en place :

- Produits de gestion
  - Fiscalité

Une cellule fiscale a été mise en place afin d'optimiser les rentrées fiscales.

- DGF

Grâce à nos nombreuses démarches, un rendez-vous a été obtenu le 30 septembre prochain auprès du Secrétaire d'Etat chargé des Collectivités Territoriales.

- Charges de gestion
  - Charges de personnel

Avec l'objectif de maîtriser sa masse salariale dont l'évolution sera limitée à 1.5 % par an à l'horizon 2020, la ville s'est engagée dans plusieurs actions, notamment liées aux mesures de réorganisation.

- Autres charges de gestion

Des actions de contrôle des charges de gestion et notamment :

- DSP, concessions et associations ;
- Nouvelle organisation de la Direction Financière fondée sur la création de pools comptables dédiés.

Ces points, tous axés vers une gestion maîtrisée, ont pour but la restauration de la CAF (Capacité d'Autofinancement).

- **Investissements**

2014 est le point de départ d'une période de réduction volontaire des investissements en raison même des constats de structure financière effectués par la commune, qui reste cependant contrainte dans son action par les engagements contractuels (Programme de Renouvellement Urbain) ou les nécessités d'entretien pour raison de sécurité.

- **Cession d'actifs**

La commune met en œuvre depuis 2014 un programme de valorisation de ses actifs à céder, qui doit lui permettre un meilleur contrôle de son endettement de nature à améliorer ses ratios de dette.

La rentabilité financière n'est pas le seul enjeu des cessions d'actifs, elles doivent être utilisées comme levier pour contribuer aux politiques municipales.

- **Dette et gestion de la dette**

- Politique de gestion de dette

Le Conseil Municipal a adopté en juin 2016 deux documents régissant la gestion de dette conduite par la commune :

- Cahier des procédures générales de gestion de la dette ;
- Définition stratégique de la gestion de la dette – Règles de gestion.

Ces documents traitent d'une part du stock de dette et de son adaptation au cadre ainsi défini et d'autre part des critères qui s'appliquent aux nouveaux emprunts levés.

L'encours de dette est un sujet qui retient particulièrement l'attention de la ville.

En 2014, il portait des risques de taux démesurés.

Du fait de l'impérieuse nécessité de désensibiliser les opérations structurées les plus défavorables, la ville a réalisé des transactions avec ses contreparties bancaires (Depfa et Dexia). L'une des désensibilisations a été en grande partie (62 %) couverte par une aide du Fonds de Soutien. La désensibilisation des taux et leur niveau réduit par rapport à celui des taux structurés quittés a entraîné une baisse significative des charges financières et une forte réduction des risques. Ces actions sont complétées par des travaux toujours en cours (désensibilisation, baisse des taux). L'ensemble des actions volontaristes engagées dès 2014 et poursuivies sur la durée a pour objectif une amélioration des ratios de gestion et de structure financière. Les actions engagées commencent à porter leurs fruits. La conduite de cette démarche «qualité» doit induire la ville vers les «meilleures pratiques», gage d'un rétablissement durable de la santé financière. C'est le seul moyen pour reprendre le déploiement d'une politique plus active d'équipement, en vue d'assurer aux administrés une qualité de vie optimale.

A la demande de la Chambre, un rapport sera présenté au Conseil Municipal dans un délai d'un an, afin de faire le point sur les résultats que nous aurons obtenus.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Voir intervention jointe en annexe.

### **Madame Magali CONESA**

Voir intervention jointe en annexe.

### **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Sans rentrer dans les détails chiffrés qui viennent d'être donnés brillamment par Monsieur EUZIERE et Madame CONESA, je félicite au passage Monsieur EUZIERE car rappelons qu'il est élu depuis 39 ans et qu'il a dénoncé dans la gestion de Monsieur LELEUX, à de multiples reprises, ce que nous trouvons aujourd'hui dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Ce qui est fort dommage, et je me retourne vers les représentants de Nice Matin, c'est que votre journal n'ait pas consacré une plus grande part à ce genre d'informations depuis des années et notamment depuis que le rapport est tombé récemment. Je pense que ce sujet était tout aussi intéressant que les parfumeurs mis à la une de votre journal depuis trois semaines. En tout état de cause ce rapport indique la situation que nous avons dénoncée au moment de la campagne électorale. Cela aurait été formidable si ce rapport était tombé juste avant le premier tour des élections municipales. Je reste convaincu que les Grassois ne sont pas suffisamment informés de l'état financier dans lequel se trouve leur ville. Ils ne prendront connaissance de cela que lorsque vous augmenterez massivement les impôts. J'ai dit en 2014 qu'inévitablement avant la fin de votre mandat ils exploseront. Je maintiens mes propos, il n'y a pas d'autre solution. La gestion de Monsieur LELEUX était catastrophique, les emprunts toxiques en sont le meilleur

exemple. Les emprunts toxiques étaient à la mode, c'est ce que dit Monsieur LELEUX pour se défendre, mais je pense que même si un produit est à la mode on peut se renseigner sur les conséquences de son achat avant de l'acheter. Ce qui met en cause l'Adjoint aux Finances de la dernière mandature, «Monsieur MONPOIX» qui aurait des comptes à rendre ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal dont certains sont présents aujourd'hui car ils étaient déjà dans la précédente mandature, à moins qu'ils fussent embarqués dans des votes de solidarité et qu'ils n'aient pas eu leur mot à dire. La ville de Grasse est mauvaise dans tous les domaines. Au niveau financier, il y a un résumé présenté par la Chambre Régionale des Comptes qui le dit bien : «Capacité d'autofinancement la moitié de ce que l'on connaît dans des villes identiques » en concluant que cela est insuffisant. Les charges de personnel sont le seul point où nous sommes comparables aux villes de même strate. Ce n'est pas une référence car chacun sait bien que les collectivités locales ne sont pas des exemples de gestion. Si on est pas mal placé cela ne veut pas dire qu'on est bien placé pour autant. Les financements propres sont une véritable catastrophe et la capacité de désendettement, vous l'avez dit Monsieur EUZIERE, c'est 20 ans aujourd'hui contre 12 ans sur la référence et au-delà de 12 ans c'est une reconnaissance de surendettement avec normalement des procédures de mise sous tutelle qui doivent s'enclencher. On peut se poser la question pourquoi on ne souhaite pas que la ville soit mise sous tutelle. On souhaite qu'elle s'en sorte. Cette situation catastrophique de l'équipe de Monsieur LELEUX a valu que lors du premier ou deuxième Conseil Municipal de votre mandature, Monsieur le Maire, vous osiez nous mettre sur la table qu'il fallait lui donner le titre de Maire Honoraire qui à l'époque m'avait fait dire que pour être Maire Honoraire il faut faire 100 000 000 € de dette. Nous avons voté contre. Aujourd'hui le constat est là, il est dramatique. Personne ne peut dire que la gestion de Monsieur LELEUX était parfaite. Il a engagé de manière volontaire la ville dans une situation dont il savait, même si la gestion était parfaite avec votre équipe Monsieur le Maire, qu'il faudrait aller jusqu'en 2043 pour que la ville espère un jour ne plus avoir d'endettement. Lorsque l'on cite 1 700 € d'endettement par habitant contre 1 500 € en moyenne, c'est catastrophique. 1 500 € n'est pas une référence, la référence c'est zéro. Chacun sait que l'endettement est utile dès lors qu'il s'agit d'investissement. Toutes les villes sont endettées pour améliorer le fonctionnement. Aujourd'hui c'est une gestion de crise. Nous ne faisons que payer l'arriéré encore pendant vingt ans. Pour se sortir de cet arriéré il n'y a d'autre choix que de faire de nouvelles dettes. Personne ne peut vous le reprocher Monsieur le Maire. Je regrette que pendant l'élection municipale de Grasse quelques semaines avant le 1<sup>er</sup> tour, à l'exception de Monsieur EUZIERE, Monsieur de FONTIMEL et de moi, personne n'ait parlé de ce problème financier. Vous l'avez minimisé lors des débats en disant que la situation était compliquée mais pas catastrophique or aujourd'hui le rapport montre que la gestion a été mauvaise. Les grassois n'ont pas conscience de la situation. Ils prendront conscience lorsque les impôts augmenteront. Nous souhaitons beaucoup de rigueur, que vous arrêtiez les projets en cours, le projet Martelly, le projet de la médiathèque qui vont grever les finances de la ville de manière irrémédiable. Si on fait cela on peut s'en sortir. Merci beaucoup.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

En préambule je voudrais rappeler qu'il y a plus d'un an, Nice-Matin titrait en première page, « la ville de Grasse en faillite ? ». Aujourd'hui nous avons la réponse. Le rapport est clair on ne s'en sortira pas si on n'emprunte pas 9 000 000 € chaque année, s'il n'y a pas une augmentation massive de la fiscalité, si on ne vend pas une partie de nos actifs, si on ne cède pas une partie de notre patrimoine. Lorsqu'une ville est contrainte de vendre son patrimoine, d'avoir recours à l'emprunt pour survivre, c'est qu'elle est dans une situation de faillite. La question qui vient est la question de la responsabilité. Le premier responsable est Monsieur LELEUX. Où est le premier responsable aujourd'hui ? A-t'il été invité pour venir s'expliquer ? Nous aurions bien aimé l'entendre mais il n'est pas là. Autour de cette table, il n'y a que les personnes qui sont co-responsables de ce désastre puisqu'elles faisaient partie de la municipalité précédente. Je ne ferai que rappeler que Monsieur VIAUD était le Directeur de Cabinet de Monsieur LELEUX et qu'à ce titre il ne pouvait ignorer les dérives qui viennent d'être décrites. Il est co-responsable de ce qui s'est passé et donc de la situation actuelle. D'ailleurs lorsqu'il a été en charge de choisir son équipe, il n'a pas éliminé ceux qui nous ont mis dans cette situation et pour cause il aurait dû s'éliminer lui-même.

J'ai plusieurs questions à poser :

1. Un plan pluriannuel doit fixer les priorités. Je souhaiterais le connaître.
  - Allez-vous poursuivre le projet de la Médiathèque ? Il y a plus d'un an je vous ai demandé le coût de fonctionnement de la médiathèque et à ce jour, aucune réponse ne m'a été donnée. Lorsque j'ai posé cette question au Conseil Municipal, on m'a répondu par écrit afin d'éviter tout débat sur la question.

- Allez-vous poursuivre le projet Martelly ?
  - Allez-vous poursuivre cette idée complètement folle de reconstruction des immeubles effondrés ?
2. En pages 8 et 9, vous affirmez que la capacité de désendettement de la ville sera passée de 20 ans en 2014 à 11 ans en 2020. J'aimerais savoir par quel miracle vous allez arriver à un tel résultat. En matière d'économie il ne suffit pas de vouloir et d'espérer en répétant tous les jours on va y arriver pour y arriver. Il faut des solutions concrètes, des plans d'actions.
  3. Une partie de vos erreurs sera financée par la diminution du plan d'accessibilité des handicapés. Cela est choquant de faire payer aux handicapés vos propres erreurs. La Loi avait laissé dix ans aux collectivités pour que les installations soient mises aux normes. Pendant dix ans la ville de Grasse n'a rien fait. Elle n'a pas dépensé un seul centime. Et lorsque nous sommes arrivés à la date vous nous avez présenté un projet qui avait pour objectif de demander un délai supplémentaire avec des investissements prévus. Il semblerait que ce projet, nous allons en faire l'impasse tout du moins pour une partie. Je souhaite avoir un éclaircissement par rapport à ce point.
  4. En ce qui concerne la fiscalité, elle a déjà commencé puisque vous avez augmenté la taxe foncière de 20% pour les résidences secondaires. Vous avez augmenté la fiscalité en taxant les familles par le biais de l'augmentation du tarif de la cantine. Une délibération qui viendra plus tard prévoit de taxer les automobilistes lorsqu'ils viendront stationner à Grasse. Pouvez-vous me dire que sera l'avenir concernant la hausse de la fiscalité ?
  5. Nous parlons de la cession d'actifs, quels sont les actifs que vous souhaitez vendre ? Je pense au projet Sainte-Marthe dont on a arrêté la commercialisation. Nous avons déjà vendu un parking pour qu'un promoteur y fasse un immeuble. Allons-nous vendre un autre parking ? Le Palais des Congrès ? La cathédrale ? Lorsqu'une ville est en faillite j'aimerais savoir quelle partie du patrimoine devons-nous vendre ?
  6. Vous avez proposé la mutualisation des services opérationnels qui devait être lancée pour le deuxième semestre. Nous y sommes. Avons-nous des retours chiffrés ?
  7. En ce qui concerne les économies : a-t-on encore les moyens d'avoir un Maire à Grasse qui a un chauffeur, alors même que vous avez votre permis et que vous savez conduire ? Ne pouvons-nous pas, à titre symbolique, faire des efforts de cette nature-là ? C'est une question. Lorsque l'on a un tel bilan, et je le répète vous êtes co-responsable de tout cela, je pense que nous devons montrer l'exemple.
- Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien apporter.

### **Monsieur Damien VOARINO**

Il est plus que temps de retirer l'honorariat à Monsieur Jean-Pierre LELEUX. Je pense que beaucoup de personnes dans cette assemblée seront d'accord avec moi. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup de vos déclarations sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je vous propose que l'assemblée prenne acte de vos interventions respectives afin de les pévérer et de les conserver.

**2016 - 163      OCTROI DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES PUBLICS DES  
COMMUNES  
DECISION DE PRINCIPE**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement de l'indemnité de Conseil à Monsieur KAREKINIAN, nouveau Trésorier de la Ville depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Vu le courrier du 4 juillet 2016 de Monsieur Christian KAREKINIAN, Comptable public de la commune de Grasse, l'indemnité de Conseil prévue aux textes susvisés est attribuée au taux de 70 % à Monsieur Christian KAREKINIAN, Comptable public, trésorier principal de la commune de Grasse, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Je vous demande de bien vouloir octroyer l'indemnité de conseil à 70 % à Monsieur Christian KAREKINIAN, Trésorier principal de la commune de Grasse et dire que le calcul de cette indemnité se fera par application du barème fixé par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années à l'exclusion des opérations d'ordre.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous ne répondez à aucune des questions que l'on vous a posées ?

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas soumis au vote et vous posez des questions qui n'ont rien à voir avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On prend acte et on enchaîne. Vous confirmez tout ce que j'ai dit puisque vous ne répondez pas. Pour moi c'est parfait.

**Monsieur le Maire**

Nous reprenons l'ordre du jour.

**Madame Frédérique CATTART**

Voir intervention jointe en annexe.

**Monsieur le Maire**

Effectivement j'acte que c'était votre proposition et certaines personnes voulaient même mettre l'indemnité à 0 %.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Par cohérence de vote nous ferons la même réflexion que lors de la délibération soumise à la Communauté d'Agglomération. Nous estimons que ce haut fonctionnaire a des émoluments. D'ailleurs j'ai demandé quel est le salaire de ce Monsieur et on n'a pas su me répondre. Notre groupe votera contre.

## **Monsieur le Maire**

J'avais cette proposition de mettre à 0 % et à 50 % et je vous propose que l'on maintienne une réduction significative à 70 % de cette indemnité.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

Nous fixerons le taux à 70 % et j'en profite pour accueillir Monsieur le Trésorier et lui souhaiter la bienvenue. Merci de votre présence parmi nous.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**BELAMBRA – CLAVARY  
RUPTURE ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ET  
RACHAT DES DROITS PAR LA VILLE DE GRASSE****Monsieur le Maire**

Par délibération en date du 20 février 2014, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la signature d'un protocole d'accord entre la Ville de Grasse et la SNC Grasse Vacances – BELAMBRA, portant sur la rupture anticipée du bail emphytéotique d'une durée de 60 années sur un ensemble de terrains situés à Grasse lieu-dit CLAVARY totalisant 167 450 m<sup>2</sup>. A ce titre, était prévu le versement d'une indemnité compensatrice au bénéfice du preneur et la cession en plein d'une partie du tènement foncier bâti totalisant 69 750 m<sup>2</sup>, à la SNC Grasse Vacances – BELAMBRA. L'opération faisait apparaître une soulte à la commune d'un montant de 6 750 000 €.

A ce jour, le projet n'a pu être mené à son terme et le groupe Santoline – BELAMBRA a fait savoir qu'il renonçait au projet et envisageait au terme du bail emphytéotique de cesser l'activité du centre de vacances. Dans cette perspective, il a manifesté le souhait de procéder à une rupture anticipée du bail emphytéotique en cours et a proposé à la Ville de Grasse de récupérer la pleine propriété de ce tènement foncier. Cette proposition présente une véritable opportunité pour la Collectivité car elle lui permet de maîtriser un foncier à enjeux de plus de 16 ha sur une partie de notre territoire en mutation et en restructuration. Considérant que le protocole d'accord à intervenir avec BELAMBRA porterait sur une somme d'un montant global et définitif de 1 700 000 € payable par la collectivité en 3 annuités :

- 200 000 € sur l'exercice courant à la signature de l'acte,
- 1 350 000 € le 15 avril 2017,
- le solde, soit 150 000 € le 15 avril 2018.

Ainsi, la SNC Grasse Vacances (BELAMBRA) serait autorisée à continuer l'exploitation du site jusqu'à l'entier paiement de l'indemnité due par la Commune.

Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de la résiliation amiable anticipée du bail emphytéotique consenti à la SNC Grasse Vacances – BELAMBRA sur les parcelles communales EO n° 58-59-60 et 61 :

- Les constructions édifiées en vertu du bail étant remises à la commune dans leur état actuel au moment de la résiliation anticipée et/ou de la restitution effective des locaux sans garantie d'aucune sorte de la SNC Grasse Vacances (Belambra),
- La ville de Grasse faisant son affaire personnelle des occupations et/ou locations existantes au jour de la résiliation et/ou de la restitution effective à l'exception du bail commercial consenti par la SNC Grasse Vacances à la société Belambra Club qui sera résilié à la charge de la SNC Grasse Vacances,
- Moyennant une indemnité globale de 1 700 000 €, payable par la ville de Grasse à la SNC Grasse Vacances selon l'échéancier suivant :
  - 200 000 € sur l'exercice courant à la signature de l'acte constatant la résiliation du bail emphytéotique.
  - 1 350 000 € le 15 avril 2017,
  - le solde, soit 150 000 €, le 15 avril 2018
- Les frais de notaire, ainsi que les droits dus à l'Etat (taxe de publicité foncière, contribution de sécurité immobilière etc. ...) afférents à l'établissement de l'acte authentique de résiliation seront pris en charge par la SNC Grasse Vacances.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Nous serons favorables à cette délibération même s'il me semble que c'est un peu contraint et forcé que nous la déciderons car si je comprends bien on n'en connaît pas les raisons. Le groupe BELAMBRA cesse son activité de village de vacances. Ce qui peut ternir les propos de Monsieur VIAUD et de son équipe qui dit que Grasse s'embellit et devient attractive, c'est que nous n'avons toujours pas de Casino. Lorsque je vois le nombre de villes détenant des Casinos en France qui se battent pour les garder, c'est très surprenant, et un village de vacances dans une zone aussi touristique que Grasse, sur le plan du climat, de la géographie : que cachent ces retraits ? L'image de cette ville se dégrade de jour en jour ? Egalement sous la pression de l'immigration de plus en plus massive, qui fait fermer des commerces, qui fait partir des habitants et qui fait arriver des parfumeurs. Cela est chouette.

**Monsieur le Maire**

Je ne ménage pas mes forces pour nous battre pour le Casino. Les choses avancent fortement et j'espère que d'ici le trimestre prochain nous pourrions envisager cette réouverture du Casino. Je me bats car je sais l'importance pour une ville comme la nôtre de la présence à la fois du Casino et des recettes adjacentes sur les taxes sur les jeux qui nous font défaut depuis plus d'un an et à hauteur de 20 000 € par mois.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

La soulte de 8 500 000 € était une soulte que le bailleur (la Mairie) devait au preneur à la cession du bail dans dix ans contractuellement.

**Monsieur le Maire**

Non

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

C'était une indemnité négociée de rupture ?

**Monsieur le Maire**

C'était une indemnité négociée de rupture mais qui prenait une partie du tènement foncier.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Que se passerait-il si on attendait la fin du bail ? Est-il possible d'attendre dix ans sans payer cette indemnité d'1 700 000 € ?

**Monsieur le Maire**

Tout à fait.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux attendre la fin de cette échéance ?

**Monsieur le Maire**

La décision est de savoir ce que l'on veut faire de ces seize hectares. Quelle est la valeur foncière de ces seize hectares ? C'est peut-être dix fois supérieur à cette somme-là. Cela nous amène à la réflexion de la destination et de la revalorisation du site.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Nous nous sommes posés également cette question. Il se trouve qu'il y a eu un changement d'actionnaire principal sur Bélambra. L'actionnaire Bélambra qui jusqu'à présent œuvrait, avait pris la décision de favoriser d'autres sites notamment ceux qui sont très proches de la ville en laissant un peu de côté le site de Grasse pour des raisons que j'ignore. Il ne fonctionnait donc que deux mois par an. Pour équilibrer un budget sur une année c'est un peu compliqué. C'est le groupe Caravelle qui a repris ce site avec une position différente car il se positionne sur de l'hôtellerie. Au vu de leur compte, le groupe a décidé de rompre ce bail. Nous en avons parlé entre nous car il y a une charge supplémentaire mais il y a une telle opportunité. Nous avons fait évaluer la soule par les domaines qui a estimé que la ville devrait payer plus de 5 500 000 € pour reprendre ce site. C'est un quartier important qui peut se développer. Nous allons associer la plus grande partie des personnes à cette réflexion. Racheter ce site pour 170 000 € par an sur dix ans est un prix résultant de 6 mois de négociation.

**Madame Myriam LAZREUG**

Quel le fondement juridique de cette indemnité ? Elle est prévue où cette indemnité ?

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Ce sont les parties qui se mettent d'accord pour la rupture anticipée d'un bail.

**Madame Myriam LAZREUG**

Alors pourquoi ne pas avoir appliqué le contrat de 1966 puisque nous sommes dans le cadre d'un bail emphytéotique et à l'issue de ce contrat ou en cas de résiliation anticipée le bailleur reprend l'intégralité du site sans aucune indemnité et les constructions lui restent acquises.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Parce que la rupture a lieu dans dix ans.

**Madame Myriam LAZREUG**

Nous faisons une rupture anticipée à la demande du preneur.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je me suis peut-être mal exprimé : ce n'est pas une rupture anticipée à la demande du bailleur mais un accord que nous avons passé entre la Mairie et le bailleur.

**Madame Myriam LAZREUG**

A l'origine c'est bien le bailleur qui voulait résilier le contrat ? Il voulait une rupture anticipée ?

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Pas au prix de zéro. Leurs exigences étaient bien plus importantes.

**Madame Myriam LAZREUG**

Pourquoi n'appliquons-nous pas le contrat ?

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Parce qu'ils auraient gardé le site, ils ne nous l'auraient pas cédé.

**Madame Myriam LAZREUG**

Et alors, c'est eux qui sont en demande. Ils disent qu'ils ne s'en sortent plus financièrement et qu'ils veulent rompre le contrat.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Ils ont les moyens d'assumer ce site encore pendant dix ans. La réflexion de Monsieur le Maire était de savoir si nous laissons un site plus ou moins abandonné même si c'était le leur avec une obligation de l'entretenir pendant dix ans ou s'il était préférable pour nous d'avoir une rupture anticipée afin de réfléchir au devenir de ce site. Dix ans de friche ce n'est pas une bonne idée.

**Madame Myriam LAZREUG**

Ils ont l'obligation d'entretenir le site.

**Monsieur Christophe MOREL**

Madame LAZREUG, ce qu'il faut comprendre c'est que ce terrain constitue une opportunité foncière pour la ville.

**Madame Myriam LAZREUG**

Oui mais nous sommes propriétaire.

**Monsieur Christophe MOREL**

On ne l'utilise pas aujourd'hui.

**Madame Myriam LAZREUG**

On est propriétaire. On récupèrera ce terrain gratuitement dans dix ans.

**Monsieur Christophe MOREL**

En versant une indemnité qui est en dessous de sa valeur nous allons pouvoir développer des projets. Rien n'est arrêté mais cela constitue un intérêt certain pour la ville.

**Madame Myriam LAZREUG**

Donc nous avons déjà des projets. Quels sont ces projets ?

**Monsieur Christophe MOREL**

Non. Ce terrain a une surface conséquente et nous pourrons développer des projets très utiles pour la collectivité.

**Madame Myriam LAZREUG**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint vient de dire que depuis 1966, le preneur n'a pas payé de loyer puisqu'il payait 10 francs par an donc nous avons une redevance symbolique. Pendant 40 ans le locataire fait des affaires sans payer de

loyer, il dit « je ne m'en sors pas » et part dix ans avant et on va lui verser 1 700 000 € au motif que pendant dix ans, il risquerait de ne pas entretenir le terrain qu'il est obligé d'entretenir en vertu du contrat.

**Monsieur Christophe MOREL**

On ne va pas se resituer dans les années 60 au moment de la signature du contrat.

**Madame Myriam LAZREUG**

Un contrat c'est un contrat. Je suis désolée.

**Monsieur Christophe MOREL**

Aujourd'hui nous devons nous mettre d'accord sur une rupture anticipée. Nous avons trouvé un accord très satisfaisant pour la ville.

**Madame Myriam LAZREUG**

Si vous nous disiez on a un projet certain, on a besoin du terrain dans l'urgence à la limite on négocierait mais on n'a même pas de projets. Pourquoi se précipiter pour faire un cadeau d'1 700 000 € à des gens.

**Monsieur Christophe MOREL**

Vous savez que dans l'urgence on négocie très mal et aujourd'hui nous ne sommes pas dans cette urgence là et nous allons nous laisser le temps de la réflexion pour développer des projets qui seront utiles à la collectivité.

**Monsieur le Maire**

Les personnes qui sont titrées sur ce bail ont des obligations d'entretien, nous avons fait passer la commission de sécurité qui a vérifié les questions électriques, d'incendie, d'accès...

**Madame Myriam LAZREUG**

Monsieur WESTRELIN dit le contraire. Il vient de nous dire qu'ils n'allaient pas entretenir le terrain d'où l'intérêt de le racheter dix ans plus tôt.

**Monsieur le Maire**

Ils sont obligés contractuellement d'entretenir le site.

**Madame Myriam LAZREUG**

Alors laissons-les l'entretenir.

**Monsieur le Maire**

La question c'est de dire comment on redevient propriétaire du tènement foncier pour le destiner à des projets. Charge à nous de les définir, aux commissions qui seront installées pour cela. Chacun pourra donner ces idées : des logements sociaux, un stade de foot, des commerces ....et charge à nous dans l'aménagement de ce territoire de reprendre la main avant dix ans pour valoriser comme cela a été évoqué dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes disant qu'il fallait valoriser des actifs et trouver la destination dans le dialogue et le consensus de notre Conseil Municipal pour construire ensemble un projet.

**Monsieur Damien VOARINO**

Voir intervention jointe en annexe.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Monsieur VOARINO, dix ans seront passés avec d'autres perspectives.

**Monsieur Damien VOARINO**

Quelle est l'urgence ?

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous parie que si on avait dit on a un projet, vous m'auriez dit on n'a pas participé à ce projet et ce serait normal. Nous avons l'opportunité de reprendre ces 16 hectares à une valeur nettement en dessous de l'évaluation et nous sommes aussi dans la perspective de la Cour des Comptes qui dit que nous devons vendre pour gagner de l'argent. Si vous avez la possibilité de racheter 10 et de vendre 20, je pense que cela est judicieux. Nous espérons vendre plus cher que ce que nous achetons. Il y a des milliers de m<sup>2</sup> construits sur ce site.

**Monsieur Christophe MOREL**

Monsieur VOARINO pour des Grassois qui sont à la recherche de logements vous diriez « attendez dix ans » ?

**Monsieur Damien VOARINO**

C'est pour des logements ?

**Monsieur Christophe MOREL**

Cela fait partie des hypothèses.

**Monsieur Damien VOARINO**

Si c'est cela nous pouvons discuter de quelque chose de sérieux.

**Monsieur le Maire**

Je comprends ce que vous évoquez en disant « on vient de nous dire qu'il faut céder des actifs et on propose de racheter des actifs. C'est ce que vous évoquez à juste titre mais l'ambition c'est de céder cet actif. Aujourd'hui nous ne sommes pas en capacité de céder cet actif puisqu'il est grevé d'un bail qui lie la collectivité avec l'exploitant jusqu'en 2026. Si on veut mettre en place une stratégie de cession d'actifs de 16 hectares avec un projet, un aménageur, je souhaite que l'on puisse en parler. Nous devons construire ce projet à la lumière du Conseil Municipal. Pour faire un projet dans les 10 ans qui viennent, il faut être titré sur ce terrain afin de pouvoir le vendre. La ville n'a pas dix ans à attendre. Il nous est proposé aujourd'hui de devenir pleinement propriétaire de l'actif et de pouvoir en disposer. Nombreux sont les Grassois en attente de logements. Nous devons avoir une réflexion sur des infrastructures sportives. Si on avance 1 700 000 € afin d'en récupérer 17 000 000 €, on pourra affecter un certain nombre de choses au désendettement de la ville pour retrouver des marges financières répondant pleinement aux orientations qui sont les nôtres.

### **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Je vole au secours de Monsieur WESTRELIN et je vous félicite de ce que vous venez de dire car votre vision est à long terme et c'est comme cela qu'on doit faire de la politique. Désolé Monsieur VOARINO mais votre vision est à très petit court terme comme souvent la gauche et l'extrême gauche. Lorsque l'on a un minimum de vision d'avenir la réflexion de Monsieur VIAUD et de son équipe est juste, nous avons l'opportunité de récupérer ce terrain, ce que je dis je le dis contraint et forcé mais le récupérer maintenant c'est gagner 10 ans sur l'avenir et avec une perspective de revendre ou d'en faire un équipement pour permettre à la ville de Grasse un investissement ou des rentrées d'argent. C'est maintenant qu'il faut le faire et même si c'est un peu contradictoire.

### **Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Nous sommes tous d'accord, les élus, les services pour dire que c'est incohérent de racheter pour 1 700 000 € une emprise foncière qui reviendra gratuitement à la commune dans dix ans surtout qu'il y a énormément de travail à Grasse à faire les dix prochaines années et sans refaire un nouveau projet au VVF CLAVARY. Pourquoi déboursier pour quelque chose qui nous appartiendra gratuitement dans dix ans ? Dix ans c'est demain, cela va très vite, il y a Martelly ...Peut-être que vous nous cachez des choses, c'est possible. Vous avez déjà peut-être un preneur pour ce projet et à ce moment-là on aimerait bien en être informé. Pourquoi la Mairie devrait intervenir puisque les droits sont cessibles et pourquoi le preneur en l'occurrence VVF ne céderait pas directement à cet éventuel preneur le droit au bail qui lui reste pour les dix prochaines années.

### **Monsieur Philippe WESTRELIN**

Il est important, et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes va dans ce sens, de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la ville rapidement.

### **Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

C'est irrationnel : vous achetez quelque chose qui vous revient dans dix ans. Dix ans c'est demain. Vous savez la quantité de travail qu'il y a à faire à Grasse et nous sommes engagés sur beaucoup de projets d'un point de vue de l'urbanisme.

### **Monsieur Christophe MOREL**

Ne sous estimez pas nos capacités de travail. C'est tout à fait réalisable et l'avenir le confirmera.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur de FONTMICHEL je vous donne raison il y a beaucoup de travail à faire à Grasse et on ne peut pas dire que la majorité municipale que j'ai l'honneur de conduire soit dépourvu du sens du courage dans le travail et nous sommes à pied d'œuvre tous les jours pour démontrer cette capacité de travail. On ne peut pas concentrer nos forces sur le centre ancien sans penser aux hameaux, aux projets. L'un n'empêche pas l'autre. On a le devoir de penser au développement des hameaux, des quartiers. Lorsque vous avez dans une décennie cet apport de cession d'actifs vous inversez les choses en terme financier de votre commune principalement si vous le mettez au désendettement. Vous retrouvez des marges de manœuvre parce que vous arrêtez de payer des intérêts d'emprunt. C'est quelque chose qui doit nous occuper et pour moi ça m'occupe. Cela a été votre position de dire « laissons les emprunts toxiques comme cela et attendons de voir ce qui se passera sur les fluctuations des marchés ».

### **Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

La Chambre Régionale m'a donné raison.

## **Monsieur le Maire**

La Chambre Régionale des Comptes dit expressément « il faut aller à la disparition des emprunts structurés à risque qui sont des grandes difficultés pour les collectivités.

## **Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Comment pouvez-vous justifier qu'une Mairie achète un bien 1 700 000 € et le revende un an après 17 000 000 €. La Mairie n'a pas une vocation immobilière.

## **Monsieur le Maire**

On peut gérer les choses en disant on verra cela dans dix ans. Cette situation est une démarche volontariste pour ne pas subir et trouver des solutions pour notre collectivité sans attendre les dix prochaines années. Nous n'allons pas devenir des agents immobiliers mais il est question de redevenir propriétaire d'un tènement foncier de 16 hectares qui a une certaine valeur et pour avoir cette valeur et la dégager dans une cession d'actifs il faut d'abord débrayer le lien contractuel qui nous lie avec le preneur ou l'exploitant.

## **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Si je résume pour récupérer ce terrain qui nous tomberait gratuitement dans les mains dans dix ans nous allons dépenser 1 700 000 €. Pour gagner dix ans nous allons dépenser 1 700 000 €. La version officielle c'est qu'on pourrait avoir des projets. Sitôt propriétaire, nous réfléchirons à des projets et pour nous allécher on fait la liste de tous les projets possibles. Cette délibération tombe mal aujourd'hui car on a passé une heure à expliquer que la ville était dans un état de ruine avancé et que de toutes les façons on ne savait pas comment on allait pouvoir avancer le quotidien, les projets actuels mais on se lance déjà dans de nouveaux projets donc cela ne me paraît pas être la vraie raison. Comme on vous pousse dans vos retranchements, il semblerait que vous vouliez acheter ces terrains pour les revendre de façon à faire une plus-value. Cela pourrait se comprendre sauf que cette plus-value serait plus grande dans dix ans qu'aujourd'hui puisqu'il n'y aurait pas ce 1 700 000 € à payer. La raréfaction du foncier ne fera qu'augmenter la valeur des biens dans dix ans et sans compter que nous sommes dans un marché plutôt en baisse. Si on décide de payer 1 700 000 € pour gagner dix ans c'est parce qu'on a un objectif. revendre. Et revendre pourquoi ? Pour faire rentrer de l'argent frais parce que la ville est au bord de la ruine. C'est pour répondre à une question d'urgence que l'on décide par anticipation de jeter 1 700 000 € de façon à récupérer ce bien coûte que coûte.

## **Monsieur Paul EUZIERE**

Moi je n'ai toujours pas compris d'un point de vue pratique. Belambra est coincé. Pourquoi ne serre-t-on pas le nœud coulant qu'ils ont autour de la gorge. Nous devrions attendre. J'entends parler de constructions, de logements. On pourra en reparler car cela s'appelle une fuite en avant surtout lorsque les logements ne sont pas accompagnés des travaux de voirie nécessaires, des espaces publics, des équipements publics absolument nécessaires. Or dans les programmes que vous avez présentés jusqu'en 2020, il n'y a aucun équipement structurel nouveau et je veux rappeler comme exemple qu'il y a 30 à 35 % du territoire Grassois qui n'a pas l'assainissement collectif, malgré les promesses de Monsieur LELEUX en 1995. Nous n'avons aucun projet d'envergure en matière d'assainissement collectif, en matière d'équipement structurel pour la population existante et on veut rajouter du logement au logement sans améliorer l'état des routes, sans prévoir de grands travaux. De toute façon nous n'avons pas les moyens. Alourdir la charge en logement c'est alourdir les équipements nécessaires. Par rapport à la renégociation critiquée par Philippe Emmanuel de FONTMICHEL, voilà ce qui est écrit en page 26 du rapport de la CRC-PACA : « En mai 2013 la commune avait assigné le prêteur en justice s'en est suivi une médiation judiciaire et la renégociation du contrat en 2014 sur la base du versement d'une soulte de 800 000 € correspondant à 50 % des intérêts demandés ce qui peut être considéré comme une bonne négociation. « Cependant au regard des taux pratiqués le nouveau taux fixe de 9 % jusqu'à l'échéance de 2018 est élevé ». Cela confirme ce qu'avait dit à ce moment-là Philippe Emmanuel de FONTMICHEL. De plus il est écrit que la Chambre observe pour sa part que « les mesures déjà prises par la

commune ne paraissent pas suffisantes, » pour reconstituer des marges de manœuvre satisfaisantes. Alors dans ce contexte, on rachète et on fait des opérations immobilières. Personnellement je suis contre car j'ai une vision à long terme.

**Monsieur le Maire**

Merci pour votre vision qui est la vôtre et pas la mienne. Justement nous n'avons pas dix ans à attendre, la situation est urgente et j'aurais aimé vous entendre saluer les actions que nous avons mises en œuvre bien avant ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui vise à rendre dans l'assemblée délibérante la totalité de la transparence de ses comptes.

**Monsieur Paul EUZIERE**

L'application de la Loi.  
C'est la Loi Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Dès le début de la mandature j'ai installé cela pour que l'on puisse partager la totalité de cette situation.

**Monsieur Paul EUZIERE**

C'est une obligation légale.

**Monsieur le Maire**

J'aurais aimé vous entendre dire que les mesures correctives qui ne sont pas encore suffisantes ont été prises et mis en place par ma majorité. Vous auriez pu souligner que nous avons mis en œuvre les solutions, avant même qu'elles soient préconisées par la Chambre, qui permettent de désensibiliser les emprunts toxiques. Nous l'avons fait. Aujourd'hui la totalité des emprunts structurés est désensibilisée. Cela a été très coûteux et très difficile avec de grosses négociations qui ont permis de ramener des taux d'intérêt bien différents de ceux antérieurs puisque vous les avez vous-même dénoncés.

**Monsieur Paul EUZIERE**

La Chambre Régionale des Comptes ne partage pas votre optimisme sur l'impact de ces mesures à long terme. Je n'ai pas parlé du passé mais du futur. La Chambre Régionale des Comptes fait une étude prospective et ce qu'elle dit est inquiétant lorsque l'on lit que la Chambre observe pour sa part que les mesures déjà prises par la commune ne paraissent pas suffisantes pour reconstituer rapidement les marges de manœuvre satisfaisantes.

**Monsieur le Maire**

Je l'ai lu tout comme vous. Ces réflexions ne sont pas portées sur les emprunts structurés mais sur la dette en général, sur la réduction du volume de subventions aux associations, sur l'amélioration des produits des rentrées qui permettent de mieux financer l'investissement et sur la question de la gestion de la masse salariale. Ce que vous fléchez vous-même en disant « la Chambre Régionale des Comptes ne partage pas votre sentiment sur la désensibilisation de la dette toxique » c'est vous qui affectez cette remarque à la dette toxique. Elle n'est pas affectée à cela.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Mon propos est en deux parties. J'ai répondu par rapport à ce qu'avait dit Philippe Emmanuel de FONTMICHEL. Au sujet de la Chambre Régionale des Comptes, j'ai dit deux choses :

1/La Chambre Régionale des Comptes est très nuancée sur la renégociation de l'emprunt avec laquelle Philippe Emmanuel de FONTMICHEL n'était pas d'accord.

2/C'est le rachat pour 1 700 000 € d'une emphytéose. La Chambre dit que les mesures qui sont prises ne sont pas suffisantes. C'est global et cela ne concerne pas les emprunts toxiques.

**Monsieur le Maire**

La décision que nous avons prise sur les emprunts toxiques est résolument positive pour la ville. Nous avons gagné 600 000 € de charge financière cette année et si vous êtes honnête dans votre approche intellectuelle vous le dites.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je suis toujours très honnête. Je vous parle à long terme. En 2014 nous étions à 19 années et 6 mois de désendettement, nous serons à 23 ans c'est-à-dire pratiquement au double du plafond prévu par la Cour des Comptes.

**Monsieur le Maire**

Est-ce que cette négociation des emprunts structurés nous a fait gagner 600 000 € de charge financière cette année oui ou non ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous avez vu le tableau prospectif. On gagne la 1<sup>ère</sup> année et en 2017, 2018 et 2019 nous sommes perdants.

**Monsieur le Maire**

Pas sur les emprunts structurés. Nous avons fixé des taux et je vous ferai passer l'analyse afin qu'on puisse la partager. Je ne réponds pas à Monsieur CASSARINI qui dit qu'on a vendu des parkings, qu'on a cédé un parking communal, qu'on va augmenter les impôts...

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Le parking Martelly nous l'avons vendu et vous n'êtes peut-être pas au courant, la fiscalité pour les résidences secondaires a augmenté de 20 %. Il y a eu une taxation des familles et bientôt il y aura une taxation des automobilistes grassois.

**Monsieur Ludovic BROSSY**

Ne peut-on pas ajourner ce projet tant qu'on n'a pas une vision ? La gestion d'un bon père de famille c'est de dire lorsque je dépense 100 € je veux voir combien cela me rapporte. Je suis prêt à voter si derrière il y a un projet. Aujourd'hui j'ai l'impression qu'on ne sait pas où l'on va.

**Monsieur le Maire**

Pour nous c'est quelque chose d'important pour pouvoir avancer dans la cession de cet actif et d'en retrouver la pleine propriété. Je réponds à Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL : il n'y a pas de choses cachées, de projets avancés. Je souhaite les avancer en partage avec vous.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

C'est plus malheureux car cela veut dire qu'on manque de bon sens fondamentalement.

**Monsieur le Maire**

On ne manque pas de bon sens. On souhaite maîtriser les choses pour pouvoir mieux les commercialiser.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Quel est le Maire qui a signé ce bail emphytéotique ? Quasiment gratuitement c'est un peu léger.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

C'est un village qui a été actif pendant des années et qui a eu une véritable utilité pour le développement du Pays de Grasse.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 165      CREATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON  
APPROBATION DES STATUTS**

**Monsieur le Maire**

Le canal du Foulon, alimente en eau la population de neuf communes. Il se trouve dans un état de vétusté qui appelle l'exécution de travaux importants pour garantir l'adduction d'eau potable. Les nécessités de l'exploitation du canal et de ses dérivations impliquent d'instaurer à l'avenir une maîtrise d'ouvrage et une gestion intercommunales des équipements afin d'associer équitablement les communes desservies aux décisions et aux contributions afférentes. Les communautés d'agglomération de Sophia-Antipolis et du Pays de Grasse n'exercent pas la compétence relative à la production d'eau potable et leur périmètre diffère de celui du réseau du Foulon. Dès lors la constitution d'un nouveau syndicat intercommunal spécialisé permettra de remplir les objectifs de gestion précités. Neufs communes ont manifesté leur intention de principe d'adhérer au futur SIVU, à savoir : Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf-Grasse, Gourdon, Grasse, Mouans-Sartoux, Opio, Le Rouret, Roquefort-les-Pins et Valbonne.

Cela a été un long travail pour mettre autour d'une même table l'ensemble des élus en charge de ces communes, d'apaiser une situation qui pouvait être crispée et dans laquelle les élus avaient perdu confiance. Nous avons souhaité rétablir dans l'intérêt supérieur de l'adduction en eau et de nos populations un dialogue restauré qui dépasse les clivages et les formations politiques. Je salue le travail que nous avons mené avec Marc DAUNIS Sénateur Maire de Valbonne, Emmanuel DELMOTTE, Richard RIBERO, Gérard LOMBARDO, Eric MELE, Pierre ASCHIERI, Thierry OCCELLI et Michel ROSSI. Nous avons souhaité reposer sur la table la totalité des conditions de fonctionnement, de gouvernance de ce syndicat et trouver un nouveau dénominateur commun. C'est une grande victoire pour le Pays de Grasse tout entier.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Voir intervention jointe en annexe.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Monsieur EUZIERE pour ce vote qui est en adéquation avec ce que vous prônez et préconisez sur la création d'un syndicat intercommunal permettant de gérer ces questions importantes.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 166      SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON  
DESIGNATION DES ELUS APPELES A Y SIEGER**

**Monsieur le Maire**

L'article 6 des statuts du syndicat intercommunal des eaux du Foulon prévoit que la Ville de Grasse sera représentée au sein du comité syndical par 5 élus titulaires et 5 élus suppléants. Cette élection doit se dérouler conformément aux dispositions des articles L 5211-7 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales : « Les délégués sont élus par les conseillers municipaux des communes intéressées parmi leurs membres au scrutin secret à la majorité absolue. »

Nous allons procéder aux opérations de vote. Il s'agit d'un scrutin secret sauf s'il y a un accord unanime du Conseil Municipal pour un vote à main levée.

**Madame Myriam LAZREUG**

Nous avons une candidature de Monsieur GOBY puisque vous savez qu'un grassois peut se porter candidat au comité. Nous souhaitons que cette candidature soit actée. Monsieur GOBY fait partie d'une famille qui dès 1874 siégeait au Conseil Municipal. Il a permis à la ville de Grasse d'acquérir la source du Foulon. Monsieur GOBY s'est toujours intéressé à ces problèmes, notamment aux dernières péripéties juridiques, et il se propose de travailler activement dans ce syndicat.

**Monsieur le Maire**

Nous acceptons la candidature de Monsieur GOBY.

**Madame Nicole NUTINI**

Je me permets, parce que vous parlez de 1874, de vous raconter une anecdote d'un Conseil Municipal de 1904 où les élus de l'époque disaient au service de l'Etat : « pouvez-vous arrêter la guerre du Tomcat pour que l'on puisse financer le canal du Foulon ? ».

**Madame Myriam LAZREUG**

Quel rapport avec la candidature de Monsieur GOBY ?

**Madame Nicole NUTINI**

La date que vous aviez citée.

**Monsieur le Maire**

Je vous propose que chaque Président de groupe donne un nom et que nous procédions au vote.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Voir intervention jointe en annexe.

**Monsieur le Maire**

J'ai été dans une démarche de créer le syndicat que vous venez de reconnaître.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non, vous avez nourri le contentieux. Le 24 avril 2014, vous avez fait appel de la décision du tribunal administratif. Ce n'était plus Monsieur LELEUX.

**Monsieur le Maire**

Oui et je le revendique.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Donc vous avez nourri le contentieux. Je vous remercie de le reconnaître.

**Monsieur le Maire**

J'ai nourri le contentieux mais j'ai été dans la recherche d'une solution et vous venez de le dire « enfin nous y sommes cinq ans après ».

**Monsieur Paul EUZIERE**

Oui parce qu'on était coincé. Il ne nous restait plus qu'à aller en Conseil d'Etat et à être à nouveau condamné.

**Monsieur le Maire**

J'ai ouvert un dialogue avec Marc DAUNIS et je salue le travail que nous avons mené ensemble et la haute intelligence des élus qui se sont mis autour de la table en disant « dépassons les questions de clivage politique »...

**Monsieur Paul EUZIERE**

C'est intelligent.

**Monsieur le Maire**

C'est ce que j'ai dit.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Oui mais ce n'est pas ce que l'on fait à Grasse. Vous présentez une liste bloquée. J'espère qu'il ne se passera pas avec le syndicat intercommunal du Foulon la même chose que ce qui se passe pour la représentation du Conseil Municipal que vous avez monopolisée dans les collèges. Car la majorité brille par son absentéisme.

**Monsieur le Maire**

Je veillerai à ce que cela se passe bien pour le Foulon et pour les Collèges. A Grasse, les élus siègent dans les instances comme la commission d'appel d'offres, de Délégation de Service Public...

**Monsieur Paul EUZIERE**

Monsieur le Maire, c'est obligé. C'est la Loi qui l'oblige, et quand la Loi ne l'oblige pas vous n'agissez pas avec une volonté de rassemblement pour faire travailler tout le monde. Vous avez une logique de monopole pour la majorité. C'est une réalité.

**Monsieur le Maire**

J'ai des logiques qui sont les miennes et je les assume.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Alors ne citez pas des commissions qui sont obligatoires de par la Loi.

**Monsieur le Maire**

Je vous ai proposé de siéger dans la commission du Cinéma.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Cela n'a pas été votre première réaction en 2014.

**Monsieur le Maire**

Il a fallu que l'on se parle et que vous attiriez mon attention.

**Monsieur Paul EUZIERE**

S'il suffit de demander pour obtenir alors je demande la même chose pour le syndicat du Foulon.

**Monsieur le Maire**

Je ne pourrai pas le faire parce que si je fais siéger tous les groupes sur 5 titulaires je serais en minorité.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Laissez en rentrer un, cela nous suffirait.

**Monsieur le Maire**

Monsieur EUZIERE, cela n'a rien de personnel vis-à-vis de vous parce que je respecte le travail que l'on fait ensemble et je sais combien vous œuvrez pour le Foulon et je serais heureux de vous associer et de pouvoir parler avec vous sur ces questions. Ce n'est pas dirigé contre vous.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Est-il possible de voter à main levée ?

**Monsieur le Maire**

C'est ce que j'ai proposé au début. Si Madame LAZREUG n'est pas d'accord on est obligé de procéder à bulletin secret.

Qui est contre le vote à main levée ?

Pas d'opposition y compris Monsieur Henri-Philippe GOBY.

J'interromps le Conseil Municipal pour interroger Monsieur GOBY.

Monsieur GOBY, acceptez-vous que les opérations se déroulent à main levée ?

**Monsieur Henri-Philippe GOBY**

J'accepte volontiers le vote à main levée.

**Monsieur le Maire**

Je rouvre la séance. Après avoir consulté Monsieur GOBY, il est d'accord pour que les opérations se tiennent à main levée.

• **1<sup>ER</sup> TITULAIRE**

Se présente Madame Nicole NUTINI, Adjointe au Maire et Monsieur Henri Philippe GOBY,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c].....	45
Madame Nicole NUTINI a obtenu (en nombre de voix) .....	36
Monsieur Henri-Philippe GOBY a obtenu (en nombre de voix).....	9

**Est élue :**

**Madame Nicole NUTINI.**

• **2<sup>ème</sup> TITULAIRE**

Se présente Monsieur Gilles RONDONI, Adjoint au Maire et Monsieur Henri-Philippe GOBY,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c].....	45
Monsieur Gilles RONDONI a obtenu (en nombre de voix) .....	36
Monsieur Henri Philippe GOBY a obtenu (en nombre de voix) .....	9

**Est élu :**

**Monsieur Gilles RONDONI**

• **3<sup>ème</sup> TITULAIRE**

Se présente Madame Anne-Marie DUVAL, Adjointe au Maire et Monsieur Henri-Philippe GOBY,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c].....	45
Madame Anne-Marie DUVAL a obtenu (en nombre de voix) .....	36
Monsieur Henri Philippe GOBY a obtenu (en nombre de voix) .....	9

**Est élue :**

**Madame Anne-Marie DUVAL**

• **4ème TITULAIRE**

Se présente Monsieur Pascal PELLEGRINO, Adjoint au Maire et Monsieur Henri-Philippe GOBY,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c].....	45
Monsieur Pascal PELLEGRINO a obtenu (en nombre de voix) .....	36
Monsieur Henri Philippe GOBY a obtenu (en nombre de voix).....	9

**Est élu :**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

• **5ème TITULAIRE**

Se présente Madame Brigitte VIDAL, Adjointe au Maire et Monsieur Paul EUZIERE, Conseiller Municipal

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c].....	45
Madame Brigitte VIDAL a obtenu (en nombre de voix) .....	33
Monsieur Paul EUZIERE a obtenu (en nombre de voix) .....	12

**Est élue :**

**Madame Brigitte VIDAL**

• **1er SUPPLEANT**

Se présente Madame Muriel CHABERT Conseillère Municipale et Monsieur Stéphane CASSARINI Conseiller Municipal,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c].....	45
Madame Muriel CHABERT a obtenu (en nombre de voix) .....	36
Monsieur Stéphane CASSARINI a obtenu (en nombre de voix).....	9

**Est élue :**

**Madame Muriel CHABERT.**

• **2ème SUPPLEANT**

Se présente Monsieur Cyril DAUPHOUD, Adjoint au Maire et Monsieur Stéphane CASSARINI, Conseiller Municipal,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c].....	45
Monsieur Cyril DAUPHOUD a obtenu (en nombre de voix) .....	36
Monsieur Stéphane CASSARINI a obtenu (en nombre de voix).....	9

**Est élu :**

**Monsieur Cyril DAUPHOUD**

• **3ème SUPPLEANT**

Se présente Monsieur Philippe BONELLI Conseiller Municipal et Monsieur Stéphane CASSARINI, Conseiller Municipal,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c].....	45
Monsieur Philippe BONELLI a obtenu (en nombre de voix) .....	36
Monsieur Stéphane CASSARINI a obtenu (en nombre de voix).....	9

**Est élu :**

**Monsieur Philippe BONELLI**

• **4ème SUPPLEANT**

Se présente Monsieur Jean-Marie BELVEDERE, Adjoint au Maire et Monsieur Stéphane CASSARINI, Conseiller Municipal,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c].....	45
Monsieur Jean-Marie BELVEDERE a obtenu (en nombre de voix) .....	36
Monsieur Stéphane CASSARINI a obtenu (en nombre de voix).....	9

**Est élu :**

**Monsieur Jean-Marie BELVEDERE**

• **5ème SUPPLEANT**

Se présente Monsieur Christophe MOREL, Adjoint au Maire et Monsieur Ludovic BROSSY, Conseiller Municipal,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c].....	45
Monsieur Christophe MOREL a obtenu (en nombre de voix) .....	36
Monsieur Ludovic BROSSY a obtenu (en nombre de voix).....	9

**Est élu :**

**Monsieur Christophe MOREL**

Sont élus comme délégués de la Ville au Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon

Titulaires

- Madame Nicole NUTINI
- Monsieur Gilles RONDONI
- Madame Anne-Marie DUVAL
- Monsieur Pascal PELLEGRINO
- Madame Brigitte VIDAL

Suppléants

- Madame Muriel CHABERT
- Monsieur Cyril DAUPHOUD
- Monsieur Philippe BONELLI
- Monsieur Jean-Marie BELVEDERE
- Monsieur Christophe MOREL

**2016 - 167      ORGANISATION DE LA MANIFESTATION  
« ENSEMBLE BOUGEONS L'EMPLOI POUR LES JEUNES »**

**Monsieur le Maire**

En 2015, la Commune de Grasse en collaboration avec la CAPG a souhaité porter une attention particulière en direction de la jeunesse, des jeunes demandeurs mais également des jeunes diplômés et en amont les lycéens du territoire. Ainsi, la manifestation « Ensemble, Bougeons l'emploi pour les jeunes » a été organisée le 17 septembre 2015. Après le succès de l'édition 2015, une nouvelle édition dite « Ensemble, Bougeons l'emploi pour les jeunes » sera organisée et prise en charge par la CAPG au travers de sa compétence Emploi et Solidarités, avec le soutien logistique et humain de la Commune de Grasse au Palais des Congrès le 29 septembre 2016 de 9 heures à 19 heures. A cette fin, un partenariat entre la Ville et la CAPG sera conclu pour organiser ladite manifestation. La Ville de Grasse mettra à la disposition de la CAPG le Palais des Congrès ainsi que du matériel technique nécessaire au déroulement de la manifestation. Une convention précise les conditions et les modalités du partenariat dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Ensemble, Bougeons l'emploi pour les jeunes » et sera conclue entre les parties.

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe de la manifestation.

**Madame Frédérique CATTART**

Lors de la commission j'avais demandé à avoir l'évaluation de la manifestation précédente donc je réitère ma demande.

**Monsieur le Maire**

Je vais veiller à ce que vous receviez le bilan de cette manifestation et je trouve anormal qu'il ne vous ait pas été communiqué. Etes-vous d'accord pour que l'on vote le principe ?

**Madame Frédérique CATTART**

Oui nous votons le principe.

**Monsieur le Maire**

Nous votons et je demande à Monsieur FERRERO de faire une note complète pour la fréquentation, les coûts de cette manifestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 168      BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES  
ACCEPTATION D'UN MECENAT - MONSIEUR BOSIO**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet d'accepter un mécénat de Monsieur Gérard BOSIO qui souhaite offrir à la Ville de Grasse, via la Bibliothèque Patrimoniale Saint-Hilaire, des gravures de la collection « Elégies majeures » ainsi que l'œuvre « Chants d'ombre » de Leopold Sédar Senghor. Ces œuvres sont estimées à un montant de 34.400 €. Une convention définissant les conditions matérielles du don de Monsieur BOSIO doit être signée.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention de mécénat en nature concernant les œuvres « Elégies majeures » et « Champs d'ombre » de Léopold Sédar Senghor offertes par Monsieur BOSIO.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 169      BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES  
ACCEPTATION D'UN MECENAT - LILIANE ET JEAN-PIERRE ROZELOT**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet d'accepter un mécénat de Madame Liliane et de Monsieur Jean-Pierre ROZELOT portant sur l'acquisition d'une œuvre photographique de l'artiste Catherine PONCIN intitulée « Marguerite du Clos des Pins » d'un montant de 1.891,45 €. Il convient qu'une convention fixant les conditions financières et matérielles de ce don soit signée. Une fois signée, la Ville procédera à l'émission d'un titre de recettes auprès de Liliane et Jean-Pierre ROZELOT.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 170      MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE  
VILLA MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD  
REGIE DES RECETTES – DROITS DE REPRODUCTION**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet d'instaurer une tarification des droits de reproduction appliqués dans le cadre de la publication par des tiers des fonds iconographiques des collections des Musées de la Villa Fragonard et du Musée d'Art et d'Histoire de Provence. Cette délibération s'appuie sur les tarifs habituellement utilisés par la Réunion des Musées Nationaux.

Je vous demande de bien vouloir autoriser cette tarification des droits de reproduction des iconographies du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa-Musée Jean-Honoré Fragonard.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 171      ARCHIVES COMMUNALES  
DEPOT ARCHIVES MADAME MARTEL, MADAME ARNAUD, MADAME AUZIAS  
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet de signer des contrats de dépôt d'archives avec Madame MARTEL, Madame ARNAUD et Madame AUZIAS pour formaliser leurs dépôts d'archives aux Archives Communales. Madame MARTEL a déposé aux Archives communales le 1er mars 2016 un ensemble de documents relatifs à la caserne des chasseurs alpins sous la forme de documents numériques. Madame ARNAUD a déposé aux Archives communales, le 4 mars 2016, un ensemble de photographies familiales sous la forme de documents numériques. Madame AUZIAS a déposé aux Archives communales, le 22 avril 2016, un ensemble de documents relatifs à son grand-père Eugène AUZIAS, employé chimiste entre 1920 et 1960 dans les établissements Chiris et Bertrand Frères. Il convient de formaliser par des contrats ces trois dépôts qui illustrent parfaitement l'attachement à la sauvegarde du patrimoine des donateurs.

Je vous demande de bien vouloir autoriser la signature de ces contrats de dépôt d'archives.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 172      SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
EXERCICE 2016**

**Monsieur le Maire**

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

- L'association Sillages (le soin « De l'ombre à la Lumière ») 250 €

Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une exposition réalisée par les détenus, au sein de la maison d'arrêt de Grasse. Cette subvention servira pour l'achat du matériel (Peintures, toiles...)

Je vous demande de bien vouloir autoriser le versement de 250 € à l'association Sillages (le soin « de l'ombre à la lumière »).

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.



**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous n'avons pas voté le budget primitif donc nous ne voterons pas les décisions budgétaires modificatives d'autant plus qu'il y a l'achat de Belambra contre lequel nous sommes et des sommes conséquentes pour la grande bibliothèque médiathèque.

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Nous n'avons pas voté le budget primitif donc nous nous opposerons à ces décisions modificatives d'autant plus qu'il y a la proposition pour l'achat du bail emphytéotique.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 174      BUDGET SPANC  
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Dans le cadre de la modernisation du fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et pour une plus grande efficacité, il convient d'acquérir un logiciel métier et des tablettes de terrain. Ces outils permettront d'avoir une meilleure connaissance en temps réel du parc d'installations sur le territoire et de faciliter la rédaction des rapports de visite. L'exécution budgétaire nécessite l'adoption d'une décision budgétaire modificative présentée ci-dessous :

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 175      BUDGET PRINCIPAL  
INTEGRATION RESULTATS SITPG**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Télévision du Pays Grassois, il convient d'intégrer les actifs et passifs du SITPG. Par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 modifié par arrêté préfectoral du 14 octobre 2015, la dissolution du Syndicat Intercommunal de Télévision du Pays Grassois (SITPG) a été constatée.

Vu la dévolution de l'actif, du passif et de la trésorerie du SITPG entre les communes membres du syndicat, Vu la répartition des résultats établie par le Comptable Public annexée à la présente délibération, qui constate une recette de 32 629,22 € dans les écritures de la commune au titre du reversement de la trésorerie du SITPG, Il convient d'intégrer les résultats du Syndicat Intercommunal de Télévision du Pays Grassois.

Je vous demande de bien vouloir approuver les opérations d'intégration des résultats du SITPG et la constatation de ces résultats dès la prochaine décision budgétaire modificative à hauteur de 11 170,71 € en section d'investissement et 21 458,51 € en section de fonctionnement et d'approuver une opération d'intégration d'immobilisation pour un montant de 379 751,02 € dans l'inventaire de la Commune.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous allons voter cette intégration parce que c'est une décision mécanique. On dissout un syndicat intercommunal et on réaffecte les sommes donc on le vote.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 176      ACTUALISATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AU CONGRES  
PHYT'AROM GRASSE**

**Madame Catherine BUTTY**

Le présent rapport a pour objet de demander au Conseil municipal d'adopter une nouvelle tarification et des dispositions particulières dans le cadre de l'organisation du Congrès Phyt'Arom de Grasse. La 18<sup>ème</sup> édition du Congrès se tiendra du 17 au 19 mars 2017 au Palais des Congrès.

Elle sera sur trois thèmes :

- L'apport des médecines du monde à l'innovation
- Les applications cliniques et précliniques
- Les bienfaits et risques liés à l'utilisation des huiles essentielles en milieu hospitalier.

Afin d'organiser cette manifestation, il convient d'adopter des tarifs de location de stand et d'espace atelier, ainsi que des tarifs d'inscription.

Je vous demande de bien vouloir adopter les tarifs d'inscription au congrès proposés en annexe, adopter les tarifs de location de stand et d'espace atelier et adopter la prévision d'un certain nombre de gratuités pour certains partenaires collaborant étroitement à l'organisation de ce congrès.

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Ce congrès s'est déjà tenu à Grasse ?

**Madame Catherine BUTTY**

Oui c'est la 18<sup>ème</sup> édition.

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Dans un souci de clarté pourriez-vous nous indiquer les tarifs des années passées ?

**Madame Catherine BUTTY**

Les différents tarifs de location de stand étaient identiques. Les tarifs des participants étaient de 200 € alors qu'ils sont proposés à 220 €.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée l'unanimité.

**2016 - 177      PROJET ADOMA – AVENUE JEAN XXIII  
MAINLEVEE HYPOTHECAIRE PARTIELLE**

**Monsieur Christophe MOREL**

Par délibération du 21 décembre 1995, le Conseil Municipal de la Ville de Grasse a décidé de transférer au bénéfice de la Société SONACOTRA, la garantie d'emprunt accordée initialement à la S.A HLM LOGIREM au terme d'une délibération en date du 31 juillet 1984. Il s'agissait pour la SONACOTRA de reprendre les prêts en cours contractés par la LOGIREM notamment celui de la Caisse des Dépôts et Consignation en date du 9 mai 1985 garantis pour un montant de 8 000 000 de Francs en vue de l'édification d'un foyer de travailleurs, avenue Jean XXIII. Cette garantie d'emprunt a fait l'objet d'une hypothèque conventionnelle sur la parcelle AY n° 215. A ce jour, la société ADOMA, ayant droit de la SONACOTRA, doit céder à la S.A HLM LOGIREM une parcelle à bâtir d'une superficie de 2 166 m<sup>2</sup> à détacher d'un terrain afin de permettre la réalisation d'un programme de 32 logements locatifs sociaux. Dans cette perspective, la Société ADOMA a sollicité l'accord de la Ville de Grasse pour obtenir la mainlevée partielle de l'inscription hypothécaire susvisée afin de ne faire porter cette sûreté que sur la parcelle de 9 176 m<sup>2</sup> environ restant appartenir à ADOMA accueillant l'actuel foyer des travailleurs Saint Exupéry. Il est précisé qu'un plan de division parcellaire a été établi à cet effet par le Cabinet Arpenteurs Géomètres.

La commission équipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 6 septembre 2016,

Je vous demande de bien vouloir approuver la mainlevée hypothécaire partielle sur la parcelle grevée actuellement AY N° 215 pour la reporter sur la parcelle nouvellement créée restant à appartenir à la Société ADOMA et autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée l'unanimité.

**2016 - 178      ACQUISITION D'UN VOLUME DE PARKINGS  
AVENUE MATHIAS DUVAL**

**Monsieur Christophe MOREL**

La Ville de Grasse doit répondre aux besoins de stationnement dans le secteur compris entre le Boulevard Carnot et l'Avenue Mathias Duval. La Société KAUFMANN – BROAD a accepté de céder à la Ville de Grasse un niveau indépendant de la copropriété comprenant 17 emplacements de parkings et 23 places de 2 roues; l'ensemble constituant le lot n° 2 de l'état descriptif de division en volume. La cession à la Commune dudit volume a été négociée moyennant le versement au profit du vendeur d'une somme globale de 50 000 €, France domaine ayant estimé le bien à 245 000 €.

La commission optimisation et performance ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 6 septembre 2016, Je vous demande bien vouloir adopter le principe de l'acquisition par la Ville de Grasse du volume N° 2 de l'état descriptif de division afférant à l'immeuble « Villa Néroli » sis, avenue Mathias Duval cadastré section BZ n°1 et BZ n°2 moyennant le versement de la somme de 50 000 € au bénéfice de la Société KAUFMANN – BROAD. Il est précisé que cette acquisition s'accompagnera de la constitution de servitudes afin de permettre notamment l'utilisation de la rampe d'accès à partir de l'avenue Mathias Duval, dire que les frais d'acte seront à la charge de la Ville de Grasse et autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire, notamment l'acte d'acquisition et les servitudes afférentes au volume.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Notre groupe est un peu choqué par le fait que la ville acquiert des parkings pour un coût de 50 000 €, même si c'est inférieur au prix du marché, alors même que les parkings publics sont en train d'être supprimés à plusieurs endroits. Nous voterons contre.

**Monsieur Christophe MOREL**

Dans cette zone il n'y a pas de parking public qui ont été supprimés. A Martelly les parkings vont être remplacés. Dans cette zone il manque du stationnement donc c'est une bonne opération puisque les domaines avaient évalué à 245 000 € le coût d'acquisition de ces parkings.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Comment le promoteur de la villa Néroli accepte-t-il de céder 17 places de parking alors même que la Loi impose 2,5 places par logement neuf ? Il a construit ces parkings dans l'idée de les vendre à la ville. Même si cela rend service aux grassois dans ce secteur, je trouve la technique un peu choquante.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**Monsieur Christophe MOREL**

Le Plan Local d'Urbanisme de Grasse, approuvé le 28 juin 2007, répondait aux objectifs de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU) et de la loi Urbanisme et habitat du 2 juillet 2003. Il a fait l'objet de modifications successives afin de permettre la réalisation de projets d'aménagement, nécessaires pour assurer le développement de notre commune. Depuis, le contexte législatif a évolué et impose de prendre en compte de nouveaux enjeux et outils liés à l'environnement et au développement durable (loi « Grenelle », ...). Le développement urbain doit aujourd'hui s'inscrire dans une logique de gestion économe de l'espace qui privilégie le renouvellement urbain avant d'envisager une urbanisation nouvelle.

Un nouvel équilibre du projet urbain est donc à trouver au regard des principes environnementaux de la loi Grenelle 2, entre le développement des espaces urbains et la protection des espaces naturels ou agricoles ainsi que la préservation ou la remise en état des continuités écologiques. Par délibération en date du 4 juillet 2013, le Conseil municipal a donc prescrit la révision du Plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis par la révision générale du Plan Local d'Urbanisme consistent à :

- Inscrire le PLU dans une perspective de développement durable notamment afin de préserver la qualité du cadre de vie des grassois,
- Valoriser le patrimoine bâti et naturel et préserver les continuités écologiques,
- Garantir la sécurité des biens et des personnes et limiter la vulnérabilité du territoire,
- Déterminer les règles d'urbanisme qui permettront de promouvoir un nouveau modèle d'aménagement, des formes urbaines moins consommatrices d'espaces, notamment le long des axes structurants de transports en commun,
- Promouvoir un modèle urbain des courtes distances, en favorisant les circulations douces et l'usage des transports en commun,
- Renforcer l'attractivité du centre-ville, en répondant aux enjeux d'intensification urbaine et de mixité des fonctions urbaines,
- Favoriser la production de logements adaptés aux revenus des ménages et aux besoins des actifs des entreprises du territoire.
- Assurer les conditions d'un développement économique dynamique de la Ville par l'extension ou la création de pôles d'activités en veillant à une bonne intégration de leur environnement et une répartition équilibrée entre les activités industrielles, artisanales, commerciales et de services,
- Structurer les entrées de ville, en lien avec la Ville et les communes avoisinantes,
- Renforcer les liaisons et le maillage inter-quartiers,
- Anticiper sur les besoins en équipements et infrastructures publics,
- Réfléchir sur le devenir des zones d'urbanisation futures inscrites dans le PLU approuvé en 2007 au regard du contexte environnemental, de leur accessibilité, de leur niveau d'équipement,
- Assurer la mise en compatibilité ou la prise en compte des documents de planification ou de programmation supra-communales qui s'imposent au PLU (SCoT, PLH, PDU, Plan Climat...).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est une pièce centrale du dossier de Plan Local d'Urbanisme. Véritable feuille de route de notre municipalité, il fixe les objectifs de la politique d'aménagement et de développement durable que le territoire souhaite mettre en œuvre. Il répond aux besoins et enjeux du territoire communal et exprime une vision stratégique du développement de Grasse, qui fera l'objet d'une traduction réglementaire au sein d'un rapport de présentation, un règlement et à travers un document graphique.

L'article L153-12 du Code de l'urbanisme mentionne qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je suspends la séance afin de laisser Monsieur Bertrand, du bureau d'études Citadia, vous présenter les grandes orientations du PADD à l'horizon 2016/2027.

Ensuite nous mettrons ce projet au débat de notre Conseil afin de recueillir votre position. En effet, aucun vote n'est nécessaire concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Un simple débat est requis au sein du Conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement durables.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On présente une telle délibération sans le Maire.

**Monsieur Christophe MOREL**

Ce n'est pas une délibération mais une présentation.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est encore pire un débat sans le Maire.

**Monsieur Christophe MOREL**

C'est une présentation.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est pour parler d'avenir ? Lorsque l'on parle d'avenir Monsieur VIAUD n'est pas là.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

La présentation n'est pas faite Monsieur CASSARINI. Attendez la fin de la présentation.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

J'attends la fin de la présentation pour qu'il arrive. C'est quand même incroyable.

**Monsieur Christophe MOREL**

Monsieur CASSARINI vous êtes naïf à ce point pour imaginer que Monsieur le Maire n'a pas travaillé à l'élaboration de cette présentation.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce n'est pas ce que je dis mais cela me paraît normal qu'il soit présent lorsqu'il y a un Conseil Municipal.

**Monsieur Gilles RONDONI**

Ça vous arrive d'être absent Monsieur CASSARINI.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne suis jamais absent à un Conseil. Cela m'arrive d'être absent à des commissions car ce sont des coquilles vides.

### **Monsieur Gilles RONDONI**

Ne vous énervez pas.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne m'énerve pas je dis la vérité.

### **Monsieur le Maire**

Je reprends la présidence de la séance et je laisse la parole à Monsieur BERTRAND.

### **Monsieur Julien BERTRAND**

Je suis en charge ce soir de vous présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de Grasse. La présentation durera environ 15 minutes sur un document important puisqu'il est la clé de voûte du futur PLU. Un PLU qui s'inscrit dans un contexte réglementaire extrêmement mouvant et innovant. Depuis 2007 la date d'approbation du PLU, celui-ci est toujours en vigueur, plusieurs grandes Lois en urbanisme sont intervenues et en particulier les Lois Grenelle et Alur. Nous avons à notre charge de construire un document qui répond à plus d'objectifs en matière de développement durable que ce qui était inscrit dans le document initial même si notre PLU en vigueur est notre référence pour ce qu'il a accompli en matière de protection des terrains agricoles, de protection du paysage et de promotion d'économie et du vivre ensemble sur Grasse. L'organisation du document est assez classique. On parle d'orientations du PADD qui sont conçues autour de trois axes et des orientations développées autour du patrimoine de l'environnement du cadre de vie et puis des orientations urbaines économiques et sociales. Sur les orientations générales du PADD ce qui a été voulu dans un premier temps c'est de montrer que le PLU est le bon document pour continuer à protéger et transmettre un environnement de grande qualité. C'est un héritage, une sensibilité que ce territoire grassois qui demain doit ambitionner d'avoir une meilleure performance environnementale que ce soit sur la gestion du ruissellement, sur la promotion des énergies renouvelables et sur la mise en œuvre de son réseau de trame verte et de trame bleue c'est-à-dire sa performance en matière de biodiversité. Sur le 2<sup>ème</sup> axe qui est proposé dans ces orientations générales c'est qu'au-delà du paysage et de l'héritage territoire, Grasse doit demain sur les dix prochaines années retrouver des conditions d'équilibre orientées vers l'économie et l'accessibilité. L'économie et l'accessibilité de Grasse sont combinées dans ce PADD. D'abord pour accélérer le désenclavement routier de Grasse et mettre en œuvre l'ensemble des projets routiers d'ores et déjà inscrits dans le document. L'accessibilité c'est aussi la dimension numérique de ce territoire. Nous sommes inscrits dans une concertation étoffée en particulier avec les élus et la population lors de réunions publiques. La ville a besoin de foncier économique opérationnel c'est-à-dire ne dépassant pas un certain coût programmé, préparé pour recevoir le développement industriel que la ville porte. Grasse connaît un succès industriel intéressant dans le département des Alpes Maritimes, un foncier et un immobilier économique restent pour toutes les tailles des entreprises y compris les très petites entreprises étant donné l'impact de ce coût sur les bilans et les dynamiques de ce tissu. Un point important du PADD c'est la place qu'il accorde à l'agriculture, la reconnaissance que l'agriculture est un socle économique créateur d'emploi, d'image et de valeur pour Grasse, capitale mondiale des parfums. Lorsque l'on connaît le regard d'attractivité et d'intérêt, notamment pour les grands groupes nationaux mais également de renommée internationale, sur ces aspects là on comprend qu'une des priorités du document d'urbanisme c'est la protection du territoire agricole. On a voulu montrer Grasse comme un moteur commercial de son bassin de vie sur lequel elle a toujours su se défendre. Mais aujourd'hui la priorité sur l'énergie commerciale c'est le centre-ville qui est urgent et prioritaire d'installation avec en dernière combinaison le tourisme c'est-à-dire l'agro-tourisme qui aidera finalement le terroir à pouvoir développer ses activités et ses revenus et également le tourisme d'hébergement qui a une carte d'excellence à jouer autour des golfs, du patrimoine, en particulier avec

la démarche du plan de sauvegarde et de mise en valeur qui a été inscrit il y a 4 ans sur le centre ancien de Grasse. Le dernier élément de l'orientation générale du PADD après l'environnement, l'économie, l'accessibilité et l'emploi, c'est le renouvellement urbain. Le PADD dit « il vaut bien mieux reconquérir, optimiser ces espaces délaissés, dégradés mal occupés ou sous occupés plutôt que de consommer ou de continuer à consommer de l'espace naturel ou de l'espace agricole ». C'est un vrai défi car beaucoup d'agglomérations en France sont confrontées à cette démarche. Aujourd'hui l'espace de Grasse est considéré comme fini vu la multiplication des risques naturels, la sensibilité très forte au niveau paysager, la présence des terrains agricoles, des risques naturels. On est dans une enveloppe d'agglomération plus ou moins connue ou à jeu constant. Le patrimoine est un formidable enjeu pour Grasse. Il a été mis en exergue dans le PSMV. Il faut continuer. On a un PLU 2007 qui est déjà un PLU patrimoine avec les espaces urbains qui avaient été instaurés. Avec l'inventaire on peut continuer cette démarche et c'est sûr que ce que vous souhaitez vendre finalement aux grassois et ceux qui viennent découvrir Grasse, c'est une expérience unique de Provence qui mérite qu'on lutte jour après jour pour ce que l'on appellerait la banalisation des paysages, des territoires. Il faut travailler cet inventaire pour enrichir Grasse demain, notamment sur les entrées de ville qui sont dramatiques dans leur contenu en particulier sur le secteur du Plan. Sur cette carte on voit que Grasse a une matrice verte et bleue qui la compose avec le canal de la siagne. Cela fait une véritable artère irriguante qui est une des seules qui joue à l'intérieur de l'agglomération entre l'est et l'ouest et puis le vallon de la Mourachonne qui a la possibilité d'être demain un corridor de vie. Les villes méditerranéennes redécouvrent la présence de l'eau, l'importance et le risque que peuvent avoir ces éléments. Il se dessine une agglomération plus compacte dans laquelle vous allez vouloir protéger ce que vous appelez la ville jardin en 2007 et qu'on appelle aujourd'hui la campagne habitée face à la Loi Alur. Il n'est pas question que le PLU de Grasse demain se serve des zones dites UJ à faible densité comme des réservoirs de développement urbain. Elles sont sous-équipées et cela vous coûterait trop cher, elles forment le paysage de votre quotidien. Voilà pour cet aspect trame verte, trame bleue. L'eau est une ressource capitale pour demain en terme de volume dont vous allez disposer et de présence dans le paysage. L'eau pourrait être l'ADN de Grasse. Sur la ville performante et énergétique vous avez un Plan climat PCET qui a été mis en œuvre sur l'ouest des Alpes Maritimes. C'est un document complet. Il faut le mettre en musique avec la révision du plan de déplacement urbain. Grasse peut aussi demain développer les éco mobilités ou les modes actifs comme on l'évoque. Tout ce qu'apportent les mobilités électriques est un engagement à avoir sur la réduction des gaz à effet de serre. Une matrice verte et bleue pour la ville c'est donner du cadre de vie, continuer la démarche protectrice qui a été initiée dans le PLU de 2007 sur ce paysage de ville. Sur les orientations urbaines économiques et sociales voilà un peu le schéma auquel on pense. On est sur une agglomération plus compacte, plus regroupée, dessinée par les axes de transport en commun avec un bon niveau de desserte. Vous le savez, le choix de l'agglomération c'est de dresser une première ligne de bus à haut niveau de service dans un site propre qui va en direction de la gare de Mouans-Sartoux puisque cela va être le lien avec le réseau de transport en commun de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. On a autant sur de Gaulle, l'avenue de Cannes que sur le secteur du Plan, des secteurs dans lesquels vous accueillez vos grandes entreprises qui vont être des axes de support de renouvellement urbain. Le PADD maintient autour du carré Marigarde, qui demain sera perçu comme un quartier de renouvellement urbain majeur, autour de la gare éco performante, un quartier numérique, créatif. Le PADD maintient le projet de liaison entre la gare de Grasse et le centre urbain, sans préciser la forme mais le concept et le principe sont retenus. Vous noterez sur cette carte que la pénétrante Cannes Grasse est bien inscrite dans ses prolongements vers le secteur de Saint-Jacques. C'est un territoire qui s'est doté des équipements lui permettant de s'intensifier. Sur le volet économique et social on est dans un territoire entre héritage et projet. L'héritage c'est le centre ancien. Il ne se limite pas au périmètre du PSMV, du secteur sauvegardé. Il faut que le PLU accompagne la démarche architecturale sur la première couronne autour de ce centre. Et puis entre héritage et projet c'est effectivement mettre en place ou mettre en œuvre un urbanisme renouvelé le long des grands axes de transport en commun et certainement densifier dans les espaces de la ville jardin. Le deuxième atout de Grasse c'est son organisation territoriale sous forme de hameau qui sont parfois même des villages, Magagnosc, Plascassier, Saint-Jacques et qui peuvent répondre aux besoins quotidiens y compris le secteur du Plan. La proximité est vraiment un avantage et il faut l'accompagner et continuer à créer des espaces publics, du stationnement et des lieux qui font société dans ce territoire puisque cette ville a la chance de combiner à la fois une ville et une campagne. Voilà le schéma de synthèse de ce PADD où vous voyez dans cette enveloppe rouge l'agglomération de Grasse, c'est à dire le grand centre urbain dans lequel on est dans le périmètre d'intensification voulu par les législateurs et, hormis sur les pôles de proximité, le PLU restera un document protecteur des ambiances de campagne sur les zones résidentielles habitées sur ce

pourtour. L'ambition N° 3 est d'avoir une politique d'habitat adaptée et à l'article 55 de la Loi SRU synchronisé avec le futur programme local de l'habitat, on instaure une volonté de réduire le manque de logements sociaux dans cette ville. Sur les outils aujourd'hui on doit avoir 14 servitudes de mixité sociale. Il faut continuer cette démarche en ayant pour objectif de dépasser plus de 50 % du retard de logements sociaux d'ici l'échéance des 10 ans. Vous avez vu que ce document pousse jusqu'en 2027. Dernière diapositive de ces orientations c'est dire que Grasse est plus qu'une ville, c'est une ville pays qui vit pour son environnement péri urbain sur l'aval Mouans-Sartoux, Pégomas, c'est-à-dire qui attire qui polarise, et a aussi une solidarité territoriale avec le moyen puis le haut pays. C'est aussi une ville préfecture qui se défend pour conserver ses équipements publics, son niveau d'équipement sans oublier la force économique que j'ai déjà citée dans les orientations générales, surtout le pôle des parfums. Vous êtes le moteur du pôle de compétitivité avec de grands succès actuellement. Il faut du foncier pour le tissu industriel grassois y compris dans une agglomération, même si ce n'est pas toujours facile. Il faut faciliter l'insertion de l'économie à chaque endroit du territoire et ne plus avoir un document d'urbanisme qui procède un zoning extrêmement clivant entre les fonctions résidentielles et les fonctions économiques. On veut soutenir le plus possible les fonctions agricoles. Ce que nous allons voir sur le bilan de la consommation foncière, ce que le PADD proposera demain c'est que Grasse ne s'étende pas au-delà de la voie ferrée c'est-à-dire la partie Saint Marc et la partie Sainte Marthe ou Saint-Mathieu qui étaient encore aujourd'hui sur le PLU des zones d'urbanisation future. Elles seront considérées demain comme des zones agricoles à part entière. Il en est de même d'ailleurs sur le regain des espaces de nature sur le secteur de Roquevignon tel qu'il a été présenté. C'est une ville au service de son pays et, Monsieur le Maire, je terminerai ma présentation à ce moment-là : orientation prise pour la réduction de la consommation de l'espace. Nous n'avons pas beaucoup consommé. Vous avez consommé autant d'espace en 10 ans que Montauroux qui est une commune de 6 000 habitants. Notre objectif est de continuer ce processus en disant que le renouvellement urbain, c'est-à-dire reconstruire Grasse sur Grasse, est la priorité de demain notamment parce qu'il faut être soucieux de ce qu'on va laisser en terme de paysage et de fonctionnement territorial à part entière sur ce PADD. Je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur le Maire**

Je vous propose de rouvrir la séance du Conseil Municipal.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Voir intervention jointe en annexe.

**Monsieur le Maire**

Je remarque que vous trouvez les orientations bonnes même si vous attendez de voir.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous allons préserver les espaces verts mais en même temps on va construire.

**Monsieur le Maire**

Il faut que vous soyez cohérent avec vous-même.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je suis très cohérent.

**Monsieur le Maire**

Vous êtes le premier à vouloir plus de logements sociaux et après vous dites qu'il y a trop de béton.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On peut avoir cette discussion lorsque vous le souhaitez mais sans recourir à des raccourcis qui ne correspondent ni à ce que j'ai dit ni à notre programme. Je dis que les 1 100 familles qui ont déposé un dossier à l'agglomération ont le droit d'être logées en tenant compte de leur revenu. Mais continuer à bétonner n'importe où n'importe comment non pas pour répondre aux besoins des habitants mais pour faire venir des populations extérieures sans équipements correspondants parce que nous n'avons pas les moyens, parce qu'ils ne sont pas programmés, parce que la Cour des Comptes dit que nous n'avons pas les moyens et parce que les espaces qui seront mangés le seront irrémédiablement et que c'est irréversible, là je dis non.

**Monsieur le Maire**

Moi aussi je dis non. On ne veut pas des logements sociaux à chaque coin de la ville. On veut préserver des quartiers, de l'environnement, c'est exactement l'orientation du PADD. On ne fait pas de clientélisme comme vous le faites.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je ne fais pas de clientélisme politique.

**Monsieur le Maire**

Vous dites tout et son inverse.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous faites semblant de ne pas comprendre et cela m'étonne.

**Monsieur le Maire**

Je comprends bien.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Alors c'est volontaire. Je répète : « je suis pour loger les grassois et 70 % des foyers grassois étant éligibles à un logement social qui peut être de qualité sans multiplier des projets immobiliers incohérents partout qui mangent l'espace pour lesquels il n'y a pas d'équipement public. Vous n'avez rien programmé comme équipement public jusqu'en 2020. Ça c'est la réalité. Aujourd'hui les équipements publics sont en recul par rapport à ce qu'ils étaient lorsqu'il y avait 10 000 habitants de moins à Grasse. C'est ça la réalité. Tous les grassois la connaissent. Qu'est-ce que ça veut dire : « Grasse la ville Pays », « Grasse entre héritage et projet », « Une matrice verte et bleue pour une ville méditerranéenne durable », on est tous d'accord là-dessus.

**Monsieur Christophe MOREL**

Il faut être précis. On peut tout à fait conjuguer des constructions parce qu'elles sont nécessaires. Il faut répondre au besoin des Grassois et nous sommes d'accord là-dessus tout en préservant par ailleurs nos paysages et notamment nos hameaux. Notre objectif c'est de construire là où c'est déjà bâti donc la ville sur la ville. Ce sont des grands principes qui sont essentiels et qui doivent nous guider dans nos futures démarches. Vous dites « on ne pas construire partout et n'importe quoi », vous avez raison.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On parle de développement durable donc on parle à long terme et nous, nous sommes à court terme.

**Monsieur le Maire**

Le PADD que l'on propose c'est pour avoir une vision à long terme de protection agricole, de protection d'espace pour réintroduire la culture de la plante à parfum. Peut-être vous préférez avoir des logements sociaux partout, nous, dans notre approche des choses nous sommes dans une démarche où l'on souhaite revendiquer un certain nombre de protections en terme d'environnement au service de ce territoire et de l'histoire de ce territoire et je l'assume.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous n'étiez pas né, je me battais déjà pour la défense des producteurs de plantes à parfum et je peux vous le démontrer quand vous le souhaitez.

**Monsieur le Maire**

Je ne vous mets pas en cause Monsieur EUZIERE.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Sur la plante à parfum je crois que je connais un certain nombre de choses et j'ai vu disparaître, comme tous les grassois malheureusement, les terrains agricoles les uns après les autres et les municipalités les unes après les autres ont cédé à la pression et à l'argumentation souvent fondée de producteurs de plantes à parfum qui n'arrivaient plus à vivre parce que les parfumeurs les payaient avec 2 ans ou 3 ans de retard. Ne dites pas que je veux construire des logements sociaux tout azimut et que c'est ma vision de Grasse. C'est archi-faux. Arrêtons de polémiquer.

**Monsieur Christophe MOREL**

Sur ce point vous nous rejoignez ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je dis simplement que ces formules je les entends depuis 20 ans, c'est tout.

**Monsieur le Maire**

Il faut être concret et il faut dire dans notre PADD et notre PLU à venir que fait-on de durable dans le zonage ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

On verra à ce moment-là.

**Monsieur le Maire**

On verra lorsque vous aurez des personnes que vous voudrez peut être séduire politiquement.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Mais qui je veux séduire ? Je ne suis pas dans la séduction.

**Monsieur le Maire**

Admettons que ce ne soit pas vous. Des personnes qui seront frappées dans leur propre emprise foncière en disant : « j'aimerais bien plutôt bâtir du logement sur tant d'hectares et on va réfléchir à le destiner à une préservation parce qu'il est temps d'avoir cette réflexion et dire combien on veut sanctuariser et protéger pour pouvoir réintroduire la plante à parfum. En tout cas, ce PADD, c'est ce qu'il propose de dire dans des faits, dans des actes comment on veut voir l'orientation de la ville. Il n'y a pas de titres pompeux...

**Monsieur Paul EUZIERE**

Si, la délibération comporte des formules pompeuses.

**Monsieur Christophe MOREL**

On peut être concret, les zones où il n'y a pas de réseau ne seront pas bâties ça c'est concret.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On discute d'une délibération, cette délibération a un texte.

**Monsieur Christophe MOREL**

Ce n'est pas une délibération mais un débat.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Un débat, ce n'est pas une délibération mais il y a un numéro et c'est présenté comme une délibération 179 révision du PLU, débat sur le projet d'aménagement. Le texte de présentation comprend des formules qui sont éthérées, elles sont poétiques.

**Monsieur Christophe MOREL**

Ça c'est la forme mais il y a du fond.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On verra pas à pas quand on établira le PLU.

**Monsieur le Maire**

En tout cas je n'ai jamais dit que vous ne connaissez pas les plantes à parfum. Je dis que vous voulez faire plus de logements sociaux.

**Monsieur Paul EUZIERE**

J'ai été pendant 6 ans, Adjoint au logement social entre autre.

**Monsieur le Maire**

Et vous avez bétonné.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je connais parfaitement les terrains qui ont été construits.

**Monsieur le Maire**

Moi aussi je les connais.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Bien sûr, vous aviez 4 ans. Je sais que vous étiez précoce.

**Monsieur le Maire**

A 4 ans, je n'étais pas à Grasse mais à Rochefort sur Mer.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Moi je menais les projets et je sais de quoi je parle. Les terrains sur lesquels ont été construits les logements sociaux...

**Monsieur le Maire**

Vous les connaissez, c'était sous la mandature de Monsieur VASSALLO.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Citez-moi un seul terrain sur lequel il y avait des plantes à parfum ou du maraîchage.

**Monsieur le Maire**

Les Fleurs de Grasse.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous ne connaissez pas l'histoire de Grasse. Les Fleurs de Grasse ont été construites par Monsieur de FONTMICHEL et c'était un projet de Monsieur LIONS. Il faut être précis.

**Monsieur le Maire**

C'est Monsieur de FONTMICHEL qui a construit les Fleurs de Grasse.

**Monsieur Paul EUZIERE**

C'est Monsieur de FONTMICHEL qui a construit les Fleurs de Grasse sur un projet prévu par Monsieur LIONS.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai rien dit. Ne vous sentez pas agressé.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je suis très tranquille, je vous ai dit de me sortir un terrain agricole béétonné lorsque j'étais dans l'exécutif.

**Monsieur le Maire**

Pendant les 6 années où vous avez bâti des logements sociaux, pendant la mandature de Monsieur VASSALLO.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Oui, lorsque j'étais Adjoint aux logements sociaux.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas cela que je dis.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous dites que je veux mettre des logements sociaux en lieux et places de plantes à parfum. Dites-moi où je l'ai fait lorsque j'avais ces responsabilités.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas dit cela. C'est de la mauvaise foi. Je n'ai pas dit en lieux et places des plantes à parfum. Nous nous sommes opposés sur un certain nombre de choses. Vous étiez dans cette démarche en disant : «Oui on a des pénalités pour les logements sociaux, c'est inacceptable, on a un million d'euros de pénalités par an et il faut construire beaucoup plus ». Moi je vous ai répondu : « je souhaite que l'on tempore et qu'on négocie avec l'Etat ».

**Monsieur Paul EUZIERE**

Pendant le plan triennal qui vous a précédé on a construit 4 logements sociaux dans une commune de 50 000 habitants. Les pénalités viennent de cela.

**Monsieur le Maire**

Je sais qu'elles viennent de cela et ce n'est pas de ma faute. Je disais juste que là où il y a les Fleurs de Grasse, il y avait des plantes à parfum. Je sais que c'est sous la mandature de Monsieur de FONTMICHEL.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Des plantes à parfum, il y en avait sur toute la colline de Château Folie auparavant. Tout ce qui a été bâti est irréversible. C'est tout ce que je dis.

**Monsieur le Maire**

Je ne vous mets pas en responsabilité même si pendant 6 ans vous étiez Adjoint de Monsieur VASSALLO en charge du logement social. Je ne dis pas que vous avez bâti ce qu'il y a de difficile et que vous condamnez vous-même.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Ce qui a été construit dans les années 70 correspond à ce qui se faisait en France et en Europe dans les années 70. Je dis que tout terrain qui est bâti est irrémédiablement perdu.

**Monsieur le Maire**

C'est pour cela que je veux protéger des zones pour la protection de notre environnement pour les décennies à venir. Vous avez raison de dire que les beaux principes sont posés. On verra si on s'assoit dessus ou pas.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Oui parce que nous sommes là où nous en sommes car j'ai entendu ce discours lors de l'élaboration du PLU.

**Monsieur le Maire**

Ce que je souhaite c'est qu'on ait cette réflexion-là et qu'on puisse poser des principes. Si on ne pose pas de principes on n'avance jamais. Il faut bien une orientation.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous permettrez à quelqu'un, qui a déjà vécu un certain nombre de constructions administratives en matière urbanistique et d'aménagement, de sourire quelquefois à l'énoncé de certaines formules.

**Monsieur le Maire**

J'ai souhaité qu'on pose les principes de ce PADD et qu'on les partage ensemble. Je note que vous les partagez plutôt positivement. Maintenant on verra si on déroge de ces lignes de force.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Je suis heureux en tant qu'Adjoint du quartier de Saint-Mathieu de voir que nous allons pouvoir conserver les surfaces agricoles sur le secteur de Saint-Mathieu et même les agrandir. C'est un bon pas pour l'avenir et le futur et Monsieur EUZIERE je serais ravi de débattre avec vous sur l'agriculture depuis quelques années vu que j'ai 5 générations derrière moi d'agriculture dans la famille. Nous avons aujourd'hui, au-delà des personnes que l'on cite couramment comme LVMH, DIOR, un jeune producteur qui vient de signer un contrat d'exclusivité avec ROBERTET et qui a sur les 2 prochaines années à peu près 15 000 plans déjà programmés en plantation à venir.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Je n'ai pas pris part au débat jusqu'à présent mais je souhaite rappeler ce que je fais à chaque fois et qui ne plait pas à tout le monde. Tout ce que vient de décrire le bureau d'étude en 15 minutes remarquablement, tout ce qu'on a entendu là c'est la France d'il y a 35 ans. Il faut relativiser tout cela. Vous avez vos amis politiques qui ont détruit notre joli territoire, fait mourir les agriculteurs par la fabrication de cette Europe épouvantable et qui mène les agriculteurs au suicide et maintenant il faut faire un musée, mettre un agriculteur dans le Musée et le faire visiter aux enfants le dimanche. Ça sera comme un zoo. Et on dira : « c'est quoi ça ? C'est un monsieur qui travaille la terre qui fait des plantes » et on subventionnera parce que les zones ne seront pas rentables. On se moque du monde.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Parmi les agriculteurs que vous citez, vous avez la première entreprise nationale de distribution de produits biologiques qui est sur Grasse. Vous savez que vous avez un exploitant qui a plus de 7 hectares de production biologique à Grasse. Vous savez que c'est le leader Français aujourd'hui en distribution de produits biologiques. Je vous invite à aller le voir.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Le cabinet conseil qui a été mandaté, je n'ai pas souvenir que ce mandat soit passé en Conseil Municipal. Pouvons-nous avoir l'histoire de l'appel d'offres pour ce cabinet d'étude qui a été chargé de nous faire cette présentation et également le coût d'une telle projection ?

**Monsieur Christophe MOREL**

Un premier cabinet a fait faillite et nous avons relancé une consultation.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Comment s'appelle ce cabinet ?

**Monsieur Christophe MOREL**

Nous vous donnerons l'information.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Une des conditions, pour avoir un vrai débat autour du PADD, qui me paraît fondamentale c'est aussi d'avoir un débat sur quel cabinet d'étude choisissons-nous avant de définir les orientations. Je connais le cabinet que vous avez fait travailler, il y en a d'autres. C'est un cabinet qui est très fréquent dans beaucoup de municipalités et on aurait pu avoir envie nous aussi d'avoir un mot à dire sur le choix des prestataires de service pour un tel projet qui engage la ville finalement pour des années et des décennies.

**Monsieur le Maire**

Pourquoi dites-vous cela par rapport à ce cabinet ?

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Je remarque juste que c'est un cabinet qui est assez proche de certaines élites politiques et qui est utilisé de manière fréquente pour de tels documents.

**Monsieur le Maire**

Si vous insinuez que c'est la proximité politique qui a déterminé le choix de ce cabinet vous vous trompez.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Je regrette que nous n'ayons pas au Conseil Municipal débattu du choix du prestataire de service pour ce PADD.

**Monsieur Christophe MOREL**

Il y a eu une consultation, un marché, différents cabinets ont postulé.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Au Conseil Municipal a-t-on débattu du choix du prestataire ?

**Monsieur le Maire**

On a débattu en commission d'appel d'offres.

**Monsieur Christophe MOREL**

C'est une délégation du Maire.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

En commission mais pas au Conseil Municipal. Je souhaite connaître le coût et pourquoi ce prestataire plutôt qu'un autre.

**Monsieur le Maire**

On vous donnera tous les coûts. Il n'y a rien de secret et de confidentiel mais surtout n'insinuez pas que c'est la proximité de ce cabinet qui fait qu'il a été choisi.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Je dis qu'il est regrettable qu'on délibère au Conseil Municipal pour des subventions de 250 € pour une association qui intervient dans des prisons et qu'on ne délibère pas et qu'on ne choisisse pas en commun le prestataire de service qui va planter comme vous l'avez dit un document aussi fondamental que le PADD et qui va engager la ville pendant les 10 ou 15 prochaines années. Cela mérite d'être débattu en Conseil Municipal à la fois pour le coût de la prestation et le cabinet conseil. Pourquoi ne pas avoir plusieurs cabinets qui viendraient nous faire des propositions différentes ?

**Monsieur le Maire**

Nous vous ferons une réponse par écrit et je ne vous laisserai pas insinuer qu'il y a une connivence avec ce cabinet que je ne connaissais pas avant ce dossier.

**Madame Nicole NUTINI**

Paul EUZIERE a parlé plusieurs fois de l'assainissement et de problématiques qu'il a abordés sur l'ensemble du territoire. Sauf erreur de ma part le dernier schéma directeur d'assainissement a été fait en 1991. Là nous réactualisons le nouveau schéma directeur de l'assainissement où l'on a intégré pour la première fois l'eau pluviale et je parle sous le contrôle de mon collègue Christophe MOREL. On va mettre ensemble les deux cabinets pour bien délimiter les zones et les tuyaux à amener dans les zones constructibles ou les zones qui ne le seront pas dans le cadre de la réflexion. C'est une amélioration par rapport à l'ancien schéma directeur d'assainissement.

**Madame Muriel CHABERT**

Monsieur EUZIERE, je suis plutôt inquiète de la façon dont vous parlez de la ville de Grasse, certes avec passion, mais d'un point de vue négatif. Vous parlez sur les mots que l'on met pour vous présenter ce PLU. On peut considérer que les mots sont un peu légers cependant ils n'empêchent pas l'intensité du fond. Je voudrais vous parler de l'espace paysager car comme vous le savez nous sommes en révision du RLP. Nous rentrons en phase finale de ce dossier avant l'approbation de ce nouveau RLP dans le cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. En ma qualité d'élue en charge de l'esthétique urbaine et la publicité, le travail effectué en pleine collaboration et en totale transversalité par le service aménagement et la cellule de la publicité nous a permis de conforter et de compléter la volonté du PLU de respecter les secteurs de protection patrimoniale paysagère. Nous nous sommes attelés à préserver ces espaces paysagers qui sont l'importance et l'identité grassoises. On devrait dire merci à l'industrie de la parfumerie d'être sur Grasse et respecter cette identité grassoise. Vous avez parlé de ville, de jardins saccagés. Je suis étonnée : on a des projets qui arrivent et qui vont être extraordinaires. On avance dans un sens esthétique, positif, constructif, économique. Vous parlez de bétonisation, on pourrait parler de la Loi ALUR qui nous a fortement pénalisés. On fait avec, on s'adapte à la démographie, on s'adapte au mouvement humain, c'est ça l'intelligence, c'est s'adapter avec les éléments et les moyens que l'on a.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On a l'habitude de parler de tout sauf ce qu'on a sous le nez. Moi je suis désolé, j'ai parlé de la présentation qui nous a été soumise.

Le débat porte sur 3 orientations générales établies dans le PADD :

- Protéger et transmettre un environnement de grande qualité.
- L'économie et l'accessibilité, conditions d'équilibre du territoire.
- Le renouveau urbain et la proximité, les deux leviers de la ville Durable

Orientations patrimoniales, paysagères et environnementales :

- Grasse, haut lieu patrimonial et culturel.
- L'eau, une ressource capitale pour demain.
- Grasse, ville énergétique innovante.
- Une matrice verte et bleue pour une ville méditerranéenne durable.

**Monsieur Christophe MOREL**

Monsieur EUZIERE il ne s'agit pas de lire tous les titres mais de débattre sur le sujet.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je voudrais que tout le monde les ait lus car lorsque je dis que c'est du super flou et du vide sidéral j'ai tout de même quelques raisons.

**Monsieur Christophe MOREL**

Vous savez il y a une terminologie imposée par la Loi. Il faut la reprendre in extenso dans le PADD.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Donc mon groupe et les grassois attendent de voir comment cela va se traduire concrètement. Ces principes je les ai déjà lus il y a 5 ans, 10 ans, 15 ans.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame CHABERT d'avoir parlé de notre approche soucieuse de l'environnement, de l'esthétisme et de la beauté car il vaut mieux parler de Grasse en ces termes plutôt que de dire des choses qui après rejailliront négativement. Notre approche sera toujours dans une démarche visant à mettre en lumière et en valeur nos espaces paysagers.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

A-t-on trouvé le coût de ce rapport ? Vous ne l'avez pas dans vos tablettes ? J'ai l'impression qu'on a un copié-collé qui irait à toutes les villes. L'eau, une ressource capitale pour demain, ça marche partout.

**Monsieur le Maire**

C'est un peu offensant pour le travail qui a été fait.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je n'offense personne mais vu la vacuité du discours on est en droit de s'interroger.

**Monsieur Christophe MOREL**

Le travail ne fait que commencer.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Alors nous aimerions connaître le coût de ce début.

**Monsieur le Maire**

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat afférent au Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme.

Je demande à Monsieur WESTRELIN 1<sup>ER</sup> Adjoint de bien vouloir prendre la présidence de séance.

**2016 - 180 FONCTIONNAIRES, CESSATION DEFINITIVE DE FONCTION : INDEMNISATION DES CONGES NON PRIS POUR RAISONS MEDICALES**

**Madame Valérie COPIN**

Cette délibération a pour objet d'entériner le principe de l'indemnisation des congés non pris pour cause de maladie par les fonctionnaires lors de leur cessation définitive de fonction et cela dans le cadre de la directive européenne du 4 novembre 2003 sachant que cette indemnisation est limitée à 20 jours de congés annuels par année civile et que le rapport est admissible pour une période de 15 mois.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe du paiement des congés annuels non pris par un fonctionnaire du fait de la maladie préalablement à sa mise à la retraite ou son décès.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je ne vois pas la nécessité de délibérer puisque la directive s'impose et que vous êtes obligés de payer les congés.

**Madame Valérie COPIN**

Nous délibérons puisque notre trésorier a refusé de payer sans que l'on passe une délibération au Conseil Municipal.

**Madame Myriam LAZREUG**

C'est idiot.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 181      CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
KAUFMAN AND BROAD PROMOTION 1**

**Madame Valérie COPIN**

Dans le cadre du programme immobilier sis 47 Boulevard Emmanuel Rouquier mené par la société KAUFMAN AND BROAD, la société sollicite une autorisation d'occupation en tréfonds du domaine public communal en vue du raccordement du programme immobilier aux réseaux d'eaux usées et pluviales. La convention est consentie exclusivement en vue de l'occupation du domaine public par deux canalisations privées. La convention est consentie et acceptée pour une durée de 15 années consécutives, moyennant une redevance annuelle de 50 000 euros la première année puis 1 000 euros par an.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Pouvez-vous préciser, dans le cadre de l'incidence budgétaire dans la délibération, le montant ?

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Vous avez raison nous allons apporter cette précision.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 182      PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS  
DEMANDE D'OCTROI – INCIDENT A L'ECOLE MATERNELLE EAU VIVE**

**Madame Valérie COPIN**

Il s'agit d'accorder la protection fonctionnelle d'un de nos agents, une ATSEM qui a eu un souci dans une de nos écoles et nous devons la défendre dans le cadre de son activité. Nous avons saisi Maître GIRARD pour une somme de 1 200 €.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir octroyer la protection fonctionnelle à Madame Nathalie SACCENTI, de prendre en charge les honoraires d'avocat correspondants.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 183      PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS  
DEMANDE D'OCTROI – INTERVENTION RUE PAUL GOBY**

**Madame Valérie COPIN**

Le 29 octobre 2015, deux agents sont intervenus rue Paul Goby afin de réguler la circulation bloquée par deux camions de chantier. Lors de leur intervention, un des conducteurs a refusé d'obtempérer, s'est rebellé et leur a proféré des outrages. L'auteur des faits a comparu à l'audience du Tribunal Correctionnel, près le Tribunal de Grande Instance de Grasse, le 24 mars 2016 et afin de défendre les intérêts de la Ville et de ses agents, Maître Luc Girard a été missionné aux fins de représentation pour un montant de 720 €. L'auteur des faits a été condamné à une amende de 1 000 euros avec sursis.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 184      PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS  
DEMANDE D'OCTROI – VERBALISATION BOULEVARD DU JEU DE BALLON**

**Madame Valérie COPIN**

Le 19 février 2015, M. Didier ORSONI, ASVP, a verbalisé sur le Jeu de Ballon un automobiliste stationné sur un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds ; qu'en raison de la verbalisation établie, le contrevenant lui a proféré des outrages. L'auteur des faits a comparu à l'audience du Tribunal Correctionnel, près le Tribunal de Grande Instance de Grasse, le 14 octobre 2015 ; qu'afin de défendre les intérêts de la Commune et de cet agent, Maître Luc Girard a été missionné aux fins de représentation pour un montant de 720 €. L'auteur des faits a été condamné à 1 mois de prison.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 185      PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS  
DEMANDE D'OCTROI – VERBALISATION RUE OSSOLA**

**Madame Valérie COPIN**

Monsieur JAUME Sébastien a dû verbaliser le propriétaire d'un chien qui refusait d'enlever ses déjections canines devant le snack « Le Croissant Rose » ; qu'en raison de cette verbalisation, le contrevenant lui a proféré des insultes, le menaçant par ailleurs avec son chien. L'auteur des faits a comparu à l'audience du Tribunal Correctionnel, près le Tribunal de Grande Instance de Grasse, le 23 février 2016 ; qu'afin de défendre les intérêts de la Commune et de son agent, Maître Luc Girard a été missionné aux fins de représentation. L'auteur des faits a été condamné à 2 mois de prison avec sursis et 180 heures de travail d'intérêt général.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 186      PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE  
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Madame Dominique BOURRET**

Le Programme de Réussite Educative permet la mise en œuvre de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants âgés de 2 à 16 ans, relevant des territoires de la Politique de la Ville. Il s'agit d'une approche globale des problèmes sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative de l'enfant concerné, repéré par une équipe pluridisciplinaire.

Au titre de l'exercice 2016, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) contribue financièrement pour un montant de 90 000 €. La Ville de Grasse est particulièrement investie sur ce dispositif qui est très utile et donne de très bons résultats sur la Commune, il est proposé que la Ville de Grasse accorde une subvention de 10 000 € à la caisse des écoles.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 187      BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
NOUVEAUX CRITERES D'ATTRIBUTION**

**Madame Dominique BOURRET**

Afin de soutenir les jeunes grassois qui s'engagent dans un cursus d'études supérieures, la Ville de Grasse accorde des bourses à la fois sur des critères sociaux et de mérite. Le montant de la bourse communale sera désormais calculé selon 2 critères :

- Géographique (lieu des études) : Privilégier les études supérieures dans le département des Alpes-Maritimes,
- Social : En fonction du coefficient familial du candidat

Ces dossiers sont en cours d'instruction et nous reviendrons vers vous pour vous présenter la liste des étudiants qui auront obtenu cette bourse.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 188      CONVENTIONS RELATIVES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES  
PRIVEES HORS COMMUNE SOUS CONTRAT ACCUEILLANT DES ENFANTS GRASSOIS.**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions relatives aux charges de fonctionnement avec les différentes écoles privées sous contrat accueillant des enfants grassois.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 189      EMETTEURS TDF  
REEVALUATION**

**Monsieur Cyril DAUPHOUD**

Considérant l'intérêt pour la Ville de Grasse de renégocier afin de générer des recettes nouvelles pour l'occupation des sites sur lesquels est implanté TDF soit notamment le lieu-dit « Roquevignon ». Il est proposé de conclure avec TDF un contrat aux conditions suivantes :

- une durée de 15 ans à compter du 01 janvier 2017,

Pour le site de Grasse 2 « Roquevignon » :

- versement par TDF pour l'année 2017 d'un loyer de 12 000 €,
- versement d'un loyer annuel de 29 500 € pour les 14 années restantes, à compter du 01 janvier 2018, somme qui variera à la hausse ou à la baisse conformément à l'application des parts variables susvisées dans le bail, c'est-à-dire le nombre d'opérateurs implantés sur le pylône, soit au 1er janvier 2018 un loyer de 29 500 euros.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 190      PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL  
COMMUNE DE GRASSE AVEC MONSIEUR ET MADAME WESLEY BRANCO  
VALLON DES BASSES MOULIERES**

**Madame Nicole NUTINI**

Le présent rapport a pour objet de demander à l'assemblée délibérante d'approuver la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Grasse et Monsieur et Madame BRANCO. Ce protocole a pour objet de mettre un terme à l'instance engagée par la Commune ; en contrepartie duquel les époux BRANCO s'engagent à la remise en état à leurs frais du vallon.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce protocole.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 191      EAU ET ASSAINISSEMENT  
AVENANT N°5 AU CONTRAT DE DSP DE L'ASSAINISSEMENT  
CONTROLE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT AVANT VENTE**

**Madame Nicole NUTINI**

Dans le cadre de la lutte menée contre les pollutions diffuses, il est proposé de rendre obligatoire le contrôle des branchements d'assainissement avant toute vente d'un immeuble. Dans cet avenant il est intégré les conséquences de la Loi Hamon et les conséquences de la Loi Brottes. Dans le tableau qui se situe à la fin de la délibération vous verrez qu'il y a une équité entre le SPANC et l'assainissement collectif. C'est la philosophie du service qu'il y ait une équité entre les personnes qui sont branchées au collectif et les personnes qui sont sur le SPANC.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 192      RETIREE**

**Monsieur Jean-Marie BELVEDERE**

Le présent rapport a pour objet de demander à l'assemblée délibérante d'approuver un avenant avec l'association « L'Avenir de Grasse » afin de permettre le paiement des licences au mois de septembre de chaque année. Considérant que par convention en date du 12 mars 2015, l'Association « L'Avenir de Grasse » a mis à la disposition de la Commune de Grasse une partie de ses installations situées Boulevard Fragonard, Allée des Bains à GRASSE, les mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, pour permettre l'entraînement au tir des agents de la Police Municipale.

Considérant que cette mise à disposition a été consentie moyennant le versement d'une somme de 9 400 € (neuf mille quatre cents euros) par an payable en une fois au mois de janvier (année civile). Cette somme correspond à 7 500 euros de licence et 1 900 euros représentant 20 séances de tir. Le Président de l'Association a fait part à la Commune de GRASSE des contraintes financières qu'impliquent le versement de ladite somme au mois de janvier (à terme échu) ne lui permettant pas d'assurer le règlement des licences des agents de la Police Municipale au mois de septembre de chaque année. Le versement des 7 500 € par la Commune de GRASSE effectué au début du mois de septembre de chaque année permettra à l'Association de payer les licences des agents de la Police Municipale au mois de septembre. Le forfait de 1 900 euros (20 séances à 95 euros) sera remplacé par un prix de 95 euros, la séance réellement effectuée. Pour cela un avenant à la convention initiale doit être signé entre les parties.

Je voudrais profiter de l'occasion pour répondre au groupe « l'Alternative » qui demande que les policiers soient armés et entraînés, c'est le cas. Ils sont tous armés et sont entraînés régulièrement. En ce qui concerne le Plan, pour les écoles, nous l'avons établi en collaboration avec la police Nationale et les services de la Préfecture qui a validé notre projet.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est très bien.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant avec l'association « L'Avenir de Grasse » tel qu'annexé à la présente.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 194      POLITIQUE DE STATIONNEMENT DE SURFACE  
MODIFICATION DU ZONAGE ET DES TARIFS**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

La politique de stationnement de la Ville de Grasse qui date de 2006 doit évoluer et s'adapter aux enjeux d'aujourd'hui et notamment aux besoins des différents usagers de la voie publique, des commerces, des riverains. Considérant la nécessité d'organiser le stationnement de surface payant pour optimiser la rotation des véhicules sur les zones les plus sensibles et partager le domaine public entre les différents types d'usagers, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le zonage et les tarifs de stationnement comme suit :

Une zone très tendue qui s'appelle la Zone Rouge.

Une zone un peu moins tendue qui concerne de nombreux commerces : Zone Orange.

Une zone Jaune.

Une zone verte qui concerne principalement du résidentiel.

Il vous est proposé un tableau tarifaire avec 30 minutes de stationnement gratuit sur toute la ville équivalent aujourd'hui à une zone bleue sur l'ensemble du cœur de centre-ville et un tarif qui va crescendo selon les zones mais qui incitera, sur de la zone rouge, une forte rotation. Le but étant de faciliter le parage des personnes qui vont fréquenter les commerces du centre-ville.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Voir intervention jointe en annexe.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Le seul objectif de ce plan c'est faire rentrer de l'argent dans les caisses de la ville. Nous allons organiser quatre zones : une rouge, une orange, une jaune et une verte et dans cette ville avec toutes ces zones, les règles seront changeantes en fonction de la couleur. Cela ne va pas rendre les choses plus simples pour les grassois qui ne sauront plus à quel endroit c'est gratuit :

- entre douze heures et quatorze heures,
- le samedi,
- le dimanche.

Il y a un manque de clarté et de visibilité et dans un périmètre aussi restreint définir comme cela quatre zones de couleur cela me paraît trop compliqué. La seule chose que retiendront les grassois c'est qu'à Grasse tout est payant et que passée la ½ heure on n'a pas d'autre choix que de se rendre dans les parkings en sous-sol. Ce qui veut dire que tout le monde est perdant : les habitants, les commerçants, les clients, les gens qui voudraient venir à Grasse puisqu'au-delà d'une ½ heure les gens seront obligés de payer. C'est le seul objectif de ce plan. On avait dit que le stationnement à Grasse coûterait plus cher. Tous les horodateurs vont être changés, le prix d'un horodateur dernier cri c'est 6 000 € pièce. Lorsqu'on investit dans une machine à sous, on attend qu'elle soit rentable et on attend le retour sur investissement et cela se fera au détriment du pouvoir d'achat des grassois. La ville de Grasse sera encore moins attractive surtout que c'est contraire à tout ce qui se fait ailleurs. Si on parle des villes limitrophes, Peymeinade, Mouans-Sartoux, le Tignet, le principe c'est le stationnement gratuit.

Il y a un deuxième problème posé par ce plan : c'est qu'à partir du moment où on investit aussi massivement dans les horodateurs et pour que cela soit rentable il faut que les gens payent et pour qu'ils payent, il faut qu'ils soient certains de prendre une contravention s'ils ne paient pas. Ce qui veut dire que l'installation de ces horodateurs, avec les contrôles qui sont nécessaires, démontre qu'on va utiliser la police municipale pour taxer les grassois alors qu'il me semble que, dans un moment d'état d'urgence, les forces de l'ordre ont mieux à faire que de verbaliser les grassois. C'est très bien de former les policiers mais ils sont plus utiles à sécuriser les lieux qu'à verbaliser les grassois. Ce que la ville de Grasse gagnera en argent, les commerçants le perdront et lorsque l'on regarde l'état de la ville, on se dit que ce n'est pas une bonne affaire pour eux.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Lorsque vous vous exprimez il faut avoir certaines cartouches Monsieur CASSARINI car vous ne saviez même pas que les policiers s'entraînaient et qu'ils étaient armés.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je sais pertinemment qu'à Grasse les policiers municipaux sont armés.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Je prends le Kiosque de ce mois-ci et je lis dans votre intervention « je demande à ce que les policiers municipaux soient armés et entraînés au tir » c'est une découverte pour vous et pas pour nous.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce n'est pas une découverte. Je veux que les policiers municipaux en arme soient entraînés au tir puisque nous avons voté une délibération pour qu'ils aillent s'entraîner à Antibes....

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Monsieur CASSARINI je vous ai laissé parler.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous dites n'importe quoi. Je n'ai jamais rien écrit sur le fait que les policiers municipaux n'étaient pas armés. Ce n'est pas une découverte et vous ne m'apprenez rien.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Vous connaissez le nombre de rotations par jour sur le stationnement de surface ?  
Vous connaissez le ratio qui est préconisé pour le stationnement de surface pour que les commerçants puissent vivre et que les habitants puissent utiliser correctement le stationnement de surface ? Vous le savez ?

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Apparemment je ne sais rien, c'est bien.

**Monsieur le Maire**

Je reprends la présidence de séance. Monsieur PELLEGRINO va vous apporter les éléments de réponse.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

La préconisation lorsque l'on a 900 places de stationnement de surface dont la moitié sont payantes, la préconisation de toutes les entreprises qui font de la gestion de stationnement, de tous les spécialistes du stationnement, de toutes les personnes qui touchent de près ou de loin la gestion du stationnement est de six rotations par jour pour un emplacement. Aujourd'hui nous avons 1,1 rotation par jour car personne ne respecte les commerçants et les riverains. Nous avons des habitants de Grasse qui n'arrivent pas à stationner le soir à la Palmeraie car des personnes déposent leur véhicule le matin et font du co-voiturage. Les commerçants ne peuvent pas faire garer leur client car tout le monde abuse sans mettre un seul centime dans un horodateur. Quelle est la meilleure formule ? Celle que vous préconisez ? La gratuité du stationnement ? Laisser des véhicules ventouses pendant des semaines. Il faut remettre de l'ordre. Nous faisons tout pour que les grassois se

ré-accaparent leur stationnement et pour que les commerçants grasseois puissent avoir des places de stationnement et que les véhicules puissent arriver, stationner et faire les achats chez les commerçants grasseois.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On a vu quelle était la vacuité des discours des cabinets d'étude qui se font payer fort cher mais c'est avec ce genre de spécialistes qui savent tout mieux que les autres, que nous avons le fameux plan de déplacement urbain. Le premier jour où le PDU a été fait, où était Monsieur LELEUX ? Ce n'était pas sa faute c'était les spécialistes. Les spécialistes on sait où ils nous mènent parfois. Pour vous, j'ai noté que le problème ce sont les grasseois qui ne sont pas respectueux. C'est ce que vous avez dit. Cela ne justifie en rien que le stationnement devienne payant notamment au niveau de la salle omnisport alors que c'est un des rares endroits où l'on peut stationner gratuitement pour aller à la clinique du Palais où l'on sait que le parking est très cher. La clinique est un endroit où on est parfois obligé de se rendre pour des raisons médicales. Nous n'allons rien gagner car on va faire fuir les gens. Je trouve votre plan regrettable, repoussoir et quand on aime la ville et qu'on veut la rendre attractive on ne fait pas ce que vous faites.

**Madame Brigitte VIDAL**

Je ne vous rejoins pas dans votre analyse. Nous parlons de parkings de surface. Ce plan a été mis en trois zonages. Tout n'est pas payant sur la ville de Grasse. Nous avons mis un périmètre défini en trois zones. Ce périmètre a été le cœur du centre-ville.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous parlez de trois zones alors qu'il y a quatre zones.

**Madame Brigitte VIDAL**

Monsieur CASSARINI, j'ai pris la parole vous parlerez lorsque j'aurai fini.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Monsieur PELLEGRINO dit que je ne connais pas le dossier mais apparemment vous, vous ne le connaissez pas.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI, il y a une police de séance vous prenez la parole lorsqu'on vous la donne. C'est clair ?

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est très clair.

**Madame Brigitte VIDAL**

Je viens de mettre mes lunettes et je vois bien les 4 zones rouge, orange, jaune et verte. Dans cette réflexion et même si nous ne sommes pas d'accord, le constat qui est fait c'est l'accessibilité. Vous parlez des grasseois et moi je vous parle aussi des touristes. Les touristes s'arrêtent plus facilement s'ils ont des places en rotation et s'il n'y a pas de place, ils traversent la ville. Lorsque vous parlez de Peymeinade avec la gratuité des parkings, nous le savons qu'il existe des parkings gratuits mais le nombre d'habitants n'est pas égal à celui de Grasse. Nous ne pouvons pas comparer la ville de Peymeinade et la ville de Grasse. Ce projet a été présenté à des commerçants et ils ont abondé dans ce sens.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Si on considère que le stationnement est payant de 9 heures à 19 heures, ce qui représente une amplitude de dix heures, six rotations représentent plus d'une heure et demie, on peut laisser une heure et demie et non pas trente minutes. C'est une proposition de bon sens qui me semble profitable à tous, aux commerçants, aux habitants et aux grassois. Cela permet de laisser les six rotations que Pascal PELLEGRINO a évoquées. Je trouve que trente minutes c'est nettement insuffisant et c'est un stationnement payant déguisé. Tandis que là nous sommes dans une vraie logique de zone bleue. C'est ce que je souhaitais apporter de manière constructive au débat.

**Monsieur le Maire**

Merci pour vos contributions toujours constructives.

**Madame Brigitte VIDAL**

Nous avons présenté ce projet aux commerçants et eux-mêmes ont maintenu trente minutes.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Pour une raison simple : les commerçants se disent devant chez moi en trente minutes ils auront fait les courses.

**Madame Brigitte VIDAL**

Je parle pour la zone rouge.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je ne parle pas de la zone rouge.

**Monsieur le Maire**

Pour la zone rouge nous sommes tous d'accord.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Monsieur EUZIERE nous en avons parlé en réunion de travail. Aujourd'hui nous avons posé les bases d'une construction cohérente de la politique de stationnement, on a défini les zones, des tarifs, charge à nous de revenir peut-être pas sur une heure et demie mais sur trois quart d'heure ou une heure sur certaines zones, pourquoi pas.

**Madame Valérie DAVID**

Un gros travail a été fait sur le terrain par la maison du commerce. Nous avons été voir beaucoup de commerçants qui souffrent d'être dans des zones où ils ont cette problématique de stationnement, de voitures tampons devant leur commerce et c'est à leur demande que nous avons retravaillé ces parkings de surface.

**Monsieur Paul EUZIERE**

J'ai eu l'occasion de discuter avec le Maire de Valbonne un jour de marché. Il mise tout sur la gratuité du stationnement. Attention que les grassois ne s'évadent pas au niveau commercial parce qu'ils estiment être taxés s'ils vont au centre-ville. Soyons souple c'est dans l'intérêt de tous que ça marche.

## **Monsieur le Maire**

Pour rejoindre ce que vient de dire Monsieur EUZIERE, Madame DAVID, Madame VIDAL et Monsieur PELLEGRINO ce qui nous occupe dans la refonte de ce plan de stationnement en quatre zones, c'est trouver une meilleure situation parce qu'aujourd'hui un certain nombre de grassois ne fréquentent pas notre centre historique parce qu'il y a un certain nombre de défauts sur la politique de stationnement. Je salue le travail effectué à la régie des parkings avec Paul EUZIERE dans la construction de ce travail, avec Catherine BUTTY, Brigitte VIDAL, Valérie DAVID, Franck BARBEY, Pascal PELLEGRINO. Nous avons voulu poser à plat ce dossier ambitieux et complexe. Nous avons essayé de trouver une nouvelle approche du stationnement à Grasse. Nous avons constaté que les horodateurs étaient obsolètes. Ils sont vétustes, ils n'acceptent pas les nouvelles technologies, le paiement à travers les téléphones, ils ne permettent pas une gestion intelligente évolutive des choses. Ils ne sont pas solaires, ils ne permettent pas aux personnes de recharger leur stationnement à distance. Nous devons acquérir des horodateurs d'une nouvelle génération. C'est le travail qui est engagé et souhaité pour dynamiser le centre-ville et pour permettre davantage de fréquentation du centre-ville. Pour cela il a été identifié un premier secteur, le plus resserré le plus proche du centre-ville à fort enjeu, qui nécessite une gratuité de 30 minutes et un paiement à la 31<sup>ème</sup> minutes qui incitera à la rotation afin d'obtenir ces 6 rotations jour. Cela nécessite du contrôle et que la police municipale passe afin de faire respecter ces trente minutes de gratuité et cette régénérescence du stationnement pour que les commerçants puissent en bénéficier et qu'il y ait une plus grande fréquentation de notre ville, que les véhicules ne soient pas là du matin au soir sans être dissuadés d'y rester. Nous misons aussi tout sur la gratuité. Cela fera partie de l'approche de la régie des parkings que nous conduisons et dans la future approche de la réflexion sur les questions du cinéma, de la fréquentation de ce centre-ville, de la fréquentation du monoprix et de l'ensemble des commerces qui viendront s'installer. Nous devons trouver des situations dans lesquelles nous rapprocherons gratuité et fréquentation du centre historique. Cela me semble être incontournable. La deuxième question est posée par bon nombre de commerçants du boulevard Carnot, boulevard Thiers, boulevard Victor Hugo et dans l'ensemble des parties qui irriguent notre ville. Cela concerne le laxisme dans le fait que des voitures sont là du matin au soir sans tourner, sans changer de lieu, y compris à la Palmeraie. Nous en souffrons et nous ne voulons pas qu'il y ait des campings cars, des voitures ventouses qui soient là pendant des semaines. Les commerçants sont en appel de cela. Nous devons travailler à l'instauration d'une nouvelle zone. Je suis ouvert à ce que dit aujourd'hui Monsieur EUZIERE pour revoir les plages horaires, revoir les conditions tarifaires mais nous devons travailler à instaurer de l'ordre, de la méthodologie et de la rotation nécessaire pour que notre ville aille mieux. Ce qui est fait dans cette délibération c'est pour que les choses aillent mieux et que l'on puisse accueillir plus de monde durablement dans le respect d'une règle qui méritera d'être édictée, posée dans ce Conseil Municipal et partagée. Et ce n'est pas en promettant tout Monsieur CASSARINI comme vous le faites, en disant « mettons toute la ville gratuite ». Allez voir le boulevard Carnot et vous verrez bien rapidement que votre synthèse et votre approche sont dépassées. Heureusement nous avons un groupe de travail qui regarde comment ailleurs à Bordeaux, à Toulouse, à Nice et je rejoins Monsieur EUZIERE qui dit que la nôtre n'est pas comparable aux autres villes. Elle a ses particularités fortes qui font qu'on met peut-être plus de temps pour aller d'un endroit à l'autre mais on doit poser une règle. La troisième chose, sur la proposition de Paul EUZIERE, c'est réfléchir à trouver des nouveaux espaces de stationnement qui jusqu'alors ont été supprimés par l'ancienne municipalité, parce qu'on a mis une poubelle, un plot pour que les voitures ne se garent plus. J'ai dit que j'étais prêt à rouvrir toutes les zones de stationnement qui existaient avant et qu'ensemble on identifie des sites. Je souhaite faire grandir notre surface de stationnement pour la ville, la plus grande possible. Plus on aura de capacité d'accueil de véhicules, plus on aura de zones de stationnement, plus on règlera de manière souple, et il est nullement question dans cette politique de stationnement de faire fuir les gens bien au contraire, plus on pourra de les accueillir. L'objectif est de rouvrir des zones de stationnement aujourd'hui interdites par des obstacles physiques, par des décisions municipales, par des choix ou par des orientations qui ont été faites. Il est inconcevable de dire que parce que nous avons cette approche-là, des gens n'iront plus à la clinique du Palais.

## **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI je ne vous ai pas donné la parole. Je vais investir dans l'achat de micros qui se déclencheront lorsque les gens lèvent la main. Par votre manque de discipline, de rigueur, de correction dans cette assemblée, vous êtes le seul ici qui prend la parole sans avoir la correction de lever la main pour la demander.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Alors ne me faites pas tenir des propos que je n'ai pas tenus.

**Monsieur le Maire**

Vous êtes le seul sur 45 personnes dans cette assemblée qui ne respecte pas ces règles de bienséance et de comportement. Je vais me doter de ces micros pour que vous puissiez attendre pour prendre la parole que les gens aient fini de parler. Cela va vous changer, nous changer et cela va faire du bien à l'ambiance de cette assemblée si vous apprenez à vous discipliner. Je me demande comment cela se passerait dans votre classe si tous les élèves prenaient la parole en même temps.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous faites des attaques personnelles, vous en êtes à ce niveau-là. Je ne vous laisserai pas faire des attaques personnelles Monsieur VIAUD.

**Monsieur le Maire**

J'imagine que vous leur apprenez à lever la main et que vous attendez d'eux qu'ils respectent le fait de lever la main mais vous ne vous l'appliquez pas à vous-même.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne les prends pas à parti comme vous le faites à tort.

**Monsieur le Maire**

Je termine. Nous avons souhaité travailler ensemble pendant l'été afin de faire avancer ce projet parce que la municipalité...

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Moi aussi je suis venu.

**Monsieur le Maire**

Arrêtez Monsieur CASSARINI, vous prendrez la parole lorsque je vous la donnerai. C'est incroyable de se comporter comme cela.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Pourquoi vous m'oubliez ? Moi aussi je suis venu.

**Monsieur le Maire**

C'est une question de respect de l'assemblée et de notre règlement intérieur.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je me fais traiter de bouffon par un de vos colistiers, vous ne le reprenez pas et oui vous avez une audition sélective.

**Monsieur le Maire**

Je continue sur la question du stationnement pour répondre à Monsieur EUZIERE. Monsieur CASSARINI, vous êtes tellement dans une démarche non respectueuse que de moins en moins j'accorderai ....

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est vrai que se faire traiter de bouffon pour un de vos colistiers.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI vous éteignez ce micro.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Respectez-moi alors Monsieur.

**Monsieur le Maire**

Vous êtes respecté.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Reprenez vos colistiers lorsqu'ils m'insultent.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI je ne vous donne pas la parole c'est clair.

Nous avons souhaité travailler pour pouvoir permettre à chacun des lieux, des sites, à chacune des rues qui allaient être définis de pouvoir trouver une organisation méthodique pour que dans cette ville il y ait de l'ordre sur la question du stationnement. Nous devons mener ensemble une véritable politique de stationnement au service de ce territoire. Il n'est nullement question de faire fuir qui que ce soit. Dans la question de Martelly, il avait été proposé de dire que nous puissions déléguer la politique de stationnement à Vinci, à Bouygues. J'ai souhaité personnellement conserver la régie des parkings pour que nous puissions mener la politique de stationnement et de surface comme nous l'entendions et afin que nous puissions agir au sein du conseil d'administration de la régie des parkings et que nous n'ayons pas à faire allégeance, comme par le passé, lorsque la fédération des commerçants ou la municipalité avait à négocier deux heures sur le cours Honoré Cresp. Il fallait faire un chèque de 147 000 € par an à Vinci. Je ne tomberai jamais là-dedans car il faut être maître de sa politique de stationnement, de ses offres commerciales et de la volonté d'offrir une dynamisation nouvelle et différente de notre ville. Je suis ouvert à ce travail que propose Paul EUZIERE, je suis tout à fait favorable à amender, modifier le travail qui a été fait si selon vous une demi-heure n'est pas suffisante sur telle ou telle zone ou tel espace adjacent du centre historique, hors zone rouge et zone de rotation très rapide sur le jeu de ballon. Je vous réponds favorablement Monsieur EUZIERE, je suis prêt à travailler avec vous. Retravajillons, reprogrammons-le à une autre réunion de la régie des parkings, redélibérons au Conseil Municipal du mois de décembre si nécessaire. Je suis quelqu'un d'ouvert, je veux le mieux possible pour la politique de stationnement et toutes les bonnes volontés objectives seront les bienvenues pour contribuer et faire quelque chose qui soit clair, lisible, agréable, accueillant et favorisant pour nos habitants et nos commerçants. Si nous avons souhaité lancer cette réflexion, cette rénovation de ces nouveaux horodateurs c'est parce qu'ils en ont bien besoin. J'ai la faiblesse de

penser qu'au bout de trente ans les horodateurs qui sont là ne sont plus adaptés à notre temps. Vous pouvez critiquer tout et son inverse dire qu'on ne fait pas assez d'investissement et de l'autre côté râler lorsqu'on investit. Je pense qu'il est de bonne gestion de notre domaine public que de trouver cette nouvelle approche pour investir dès l'année prochaine dans ces horodateurs et non pas pour matraquer les gens et mettre des PV mais pour essayer de dire aux commerçants, ce qu'ils comprennent bien car ils sont très intelligents, qu'une politique de stationnement maîtrisée est facteur d'accroissement du nombre de personnes qui vont fréquenter le centre historique. Je salue le travail qui a été fait. Je prends l'engagement de revoir si nécessaire les zones, les lieux, si on identifie dans nos réunions des sites à ouvrir. Je souhaite que nous puissions le faire et qu'on soit en capacité de tout revoir. Ce n'est pas parce que l'ancienne adjointe au stationnement ou que l'ancien Maire ont dit que dans cette zone là on ne doit plus stationner de telle manière qu'on n'est pas aujourd'hui en mesure d'ouvrir un nouveau chapitre. Plus on aura de facilité d'accès à notre centre historique plus on devra l'encourager. C'est la seule chose qui me guidera dans cette approche du stationnement sur la ville.

#### **Monsieur Paul EUZIERE**

On prend acte de votre désir d'ouverture et de construire ensemble. C'est une bonne chose. La délibération qu'on nous propose indique une gratuité d'une demi-heure et en l'état on ne peut pas la voter. Peut-on la remettre à un prochain Conseil Municipal car je ne suis pas convaincu ? On passe à une heure ou une heure et demie. Il faut la modifier sinon nous ne pouvons pas la voter car c'est contradictoire avec tout ce que je dis. Bien sûr on discutera à la régie après, mais on aura une décision exécutoire et ce sera trente minutes. Soit on modifie la délibération, soit on la retire. Est-ce qu'il y a urgence ? Cette délibération ne peut-elle pas passer en décembre ?

#### **Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Aujourd'hui il faut qu'on ait les bonnes bases de travail et que l'on puisse communiquer avec l'ensemble des habitants et des commerçants. C'est une base de travail. On est d'accord sur le fait que l'on peut amender. Une chose est claire c'est que sur la zone rouge on ne pourra pas amender. Nous sommes d'accord sur cela et après je pense qu'une heure et trente minutes c'est trop. Il faut arriver à conditionner.

#### **Monsieur Paul EUZIERE**

J'ai dit entre une heure et une heure trente.

#### **Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Je pense qu'il faut juste se cantonner sur la zone jaune et sur la zone orange. Travailler sur la demi-heure aussi.

#### **Monsieur le Maire**

Voyez-vous un inconvénient si on le vote in extenso. Si on fait une réunion de travail dans le mois d'octobre et si on l'amende au mois de décembre.

#### **Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Je vous propose cela car il faut qu'on ait une base de travail aujourd'hui.

#### **Monsieur Paul EUZIERE**

La base de travail, c'est de modifier d'une demi-heure à une heure.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Nous sommes d'accord sur le principe. Nous allons nous mettre d'accord sur trois quart d'heure ou soixante minutes.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je suis d'accord sur la base de travail mais pourquoi ne pouvons-nous pas délibérer aujourd'hui en mettant une heure ?

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'on a calculé l'incidence financière ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Cela ne changera pas grand-chose par rapport à six rotations par jour.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Moi je vous propose 45 minutes. Sur la zone orange qui est la zone la plus tendue, le but est d'intensifier. Sur la zone jaune on peut se détendre.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je préfère intensifier des rotations avec des gens qui viennent stationner que l'intensifier avec des gens fantômes qui ne viendront pas. Parce qu'ils ne viendront plus.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

On est d'accord mais si on dit  $\frac{3}{4}$  d'heure sur la zone orange et une heure sur la zone jaune.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

C'est une décision budgétaire importante qu'on ne peut pas prendre comme cela. La proposition de Monsieur le Maire de faire un amendement suffit.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je veux que les gens retournent à Grasse. Cela fait 17 ans que je me bats contre des décisions stupides qui ont chassé les grassois de Grasse.

**Monsieur le Maire**

Monsieur EUZIERE nous avons rendez-vous ensemble le 4 octobre.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je risque de ne pas être là.

**Monsieur le Maire**

C'est pour travailler sur ce dossier. Je décalerai. Je vais trouver une date qui convienne pour que l'on puisse se voir et travailler ensemble. Je souhaite que cette politique de stationnement soit partagée pour son succès.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Il faut vraiment qu'on vote la base de travail aujourd'hui et qu'on amende à la discussion du 4 octobre. On peut modifier la date pour que Paul EUZIERE soit présent.

**Monsieur le Maire**

Changez la date pour que Monsieur EUZIERE soit présent.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Il faut qu'aujourd'hui nous ayons une base de travail et que l'on puisse travailler sereinement. Derrière il y a les programmations des machines.

**Monsieur le Maire**

On ne va pas les programmer si on change les choses dans notre séance de travail. Il faut faire les choses avec la version finale.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Nous avons la programmation de base. Je vous propose qu'on valide aujourd'hui et qu'on modifie l'avenant au mois de décembre sur les tarifs ou les horaires.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il faudra quand même modifier les machines.

**Monsieur le Maire**

Les machines ne seront même pas là.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Nous devons lancer un appel d'offre.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On ne l'a pas lancé. Connaissant le calendrier je me dis qu'on peut repousser la délibération.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Non.

**Monsieur le Maire**

Pourquoi ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Cela n'empêche pas de lancer l'appel d'offre.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Au-delà de l'appel d'offre, il y a toute la communication. Il nous faut la base de travail pour que l'on puisse amender au mois de décembre sur les détails d'horaires.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Annonçons le zonage et la zone rouge. Faisons quelque chose qui correspond à l'intérêt général.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

On peut annoncer le zonage, les tarifs et si vous êtes d'accord on modifiera l'avenant au mois de décembre sur le temps de gratuité.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non pour la communication c'est contre-productif.

**Monsieur le Maire**

Exactement.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On va annoncer 30 minutes et on verra l'impact immédiat, les gens ne verront que cela.

**Madame Brigitte VIDAL**

Comme nous l'avons dit l'appel d'offre n'a pas été lancé. Ce projet est important et on aurait aimé au niveau du bureau de la régie des parkings avoir un espace-temps pour pouvoir communiquer, voir les commerçants, faire du boitage avec des flyers pour bien annoncer. Si on vote cette délibération sur un principe du mois de décembre ça nous retarde le projet de 6 mois. Une communication comme celle-ci ne se fera pas en une semaine. Il faut se donner 4 ou 5 mois avant que cela rentre dans les mœurs. Je pense qu'il ne faut pas modifier la zone rouge et la zone orange et sur les deux zones restantes, la jaune et la verte, étant donné que Monsieur EUZIERE a fait une proposition, c'est à revoir. Aujourd'hui il est temps de lancer l'appel d'offre plus la communication.

**Madame Murièle CHABERT**

A quoi servent les commissions. C'est dans les commissions qu'on doit débattre de tout cela. C'est dommage de perdre du temps. On aurait pu mettre cela en accord lors des commissions. On va trouver un accord c'est sûr.

**Monsieur le Maire**

Je remets le vote à la fin du Conseil et je laisse la présidence à notre 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur WESTRELIN.

**2016 - 195      TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)  
ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2016-154**

**Madame Murièle CHABERT**

C'est une erreur de copié-collé sur la date. Les tarifs sur la TLPE n'ont pas été changés ni modifiés.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 196      FESTIVAL DES JARDINS  
CONVENTION DE PARTENARIAT  
DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES JARDINS DE LA CÔTE D'AZUR**

**Madame Murièle CHABERT**

Le Département des Alpes-Maritimes a souhaité s'engager, dans le cadre du programme transfrontalier ALCOTRA 2014-2020, dans un projet de «Valorisation des Jardins de la Riviera franco-italienne » intitulé JARDIVAL qui comprend des actions de protection et de valorisation des jardins. Ce concours aura pour objet la réalisation d'un jardin éphémère sur une surface d'environ 200 m2 sur le thème de « L'éveil des sens ». Il sera réservé aux professionnels : architectes paysagistes, paysagistes, entreprises du paysage ou autres professionnels, dès lors qu'ils sont accompagnés par une entreprise du paysage pour la réalisation du jardin. Chaque équipe désignera un porteur de projet qui sera le référent auprès de l'organisateur et sera désigné par le terme « le candidat ». Chaque commune accueillera deux jardins éphémères, ce qui constituera une belle vitrine en valorisant les œuvres mais également les jardins de la commune. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Grasse participe à ce « Festival des Jardins de la Côte d'Azur » et de retenir, pour l'implantation des deux jardins éphémères les Place du Petit Puy et Place de l'Evêché. Afin de définir les conditions et les modalités de collaboration il est proposé de signer une convention de partenariat entre le Département des Alpes-Maritimes, organisateur de la manifestation, et la ville de Grasse qui accueillera deux créations paysagères en concours.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 197 ANIMATION DE NOEL 2016  
ADOPTION DES TARIFS**

**Madame Aline BOURDAIRE**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'adoption d'une tarification concernant la location de chalets de Noël à savoir :

- Caution pour réservation d'un chalet par les exposants :	300,00 € TTC
- Location chalet, espace commercial de 6m <sup>2</sup> – chalet de 3x2(par jour électricité comprise)	50,00 € TTC
- Prix d'entrée (avec patins)	3 €
- Vente de gants	3 €

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 194 POLITIQUE DE STATIONNEMENT DE SURFACE  
MODIFICATION DU ZONAGE ET DES TARIFS**

**Monsieur le Maire**

Je reprends la présidence de la séance.

Nous sommes contraints par des délais d'appel d'offres, de mise en œuvre du projet. Nous devons anticiper le début de l'exercice 2017, nous ne devons pas suspendre le travail fait et on doit avancer. Je vous propose qu'on vote cette délibération. On reste sur la zone rouge et orange à 30 minutes et on passe à 1 heure sur la zone jaune et verte. Ce qui nous permet de remettre des marges de latitude et après on travaille en séance pour voir si cela doit être amendé. Je suis ouvert à le modifier dans l'intérêt supérieur et dans l'intérêt général de la ville. Est-ce que présenté de cette manière Monsieur EUZIERE, cela recueille votre accord favorable ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Sur la méthode pourquoi pas mais sur la zone orange non. Il faut la zone orange à une heure. C'est ce qui est le plus près de la ville et quelqu'un qui est près de la sous-préfecture, il faut qu'il puisse se garer.

**Monsieur le Maire**

Votez-le comme cela.

**Monsieur Paul EUZIERE**

C'est le Centre et le Grand centre qui sont intéressants.

**Monsieur le Maire**

Nous aurions dû purger cela en commission.  
Je vous propose cela.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Ce n'est pas une question de gloire c'est une question d'efficacité. La zone orange c'est la plus impactante pour le centre-ville.

**Monsieur le Maire**

Nous procédons au vote.

La zone rouge et orange à 30 minutes gratuites et la zone jaune et verte 1 heure gratuite et après on se donne le temps de travailler et de revoir les choses ensemble, ce qui est ouvert de ma part. Trop longtemps nous n'avons pas eu de règle. C'est ce qui fait qu'il y a eu une paupérisation de la fréquentation du centre-historique. Il faut de la rotation. Je m'engage pour que nous travaillions dans ce sens-là.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame BANCEL (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Nous ouvrirons le débat pour pouvoir l'amender et la faire modifier dans l'intérêt du commerce.

**Monsieur Paul EUZIERE**

A ce moment-là, on la votera.

**Monsieur le Maire**

Merci.

Je vous propose qu'on aille voir la flamme de l'amitié tous ensemble.

La séance est levée à 19h30.